

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. P. ISWALA,
président, ouvre la séance.**

Sont présents: Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, C. EYHOLZER, M. GIRARDET, L. GREMAUD, F. HALDEMANN, P. HAMANN, S. HAYES, F. HERNOT, E. HUBERT, M. HULLIGER, P. ISWALA, C. MASTOURA, Y. de PREVILLE, S. RAGAVAN, J. REVILLET, A. RIMAN, J. ROBERT, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER et L. TREMBLET.
M. OSMANI arrivera à 19h30.

Est excusé: M. MIZRAHI

M. J.-M. DEVAUD, maire, M. R. SANSONNENS et Mme M. BOGET, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 octobre 2008.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Parlement des jeunes.
5. Délibération n° 2008-53 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 390'000.-** destiné à financer la réparation des conduites de la piscine du complexe sportif de Maisonnex.
6. Délibération n° 2008-55 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n°DD 102'482, chemin Perrault-de-Jotemps 15.

7. Délibération n° 2008-56 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 190'000.-** destiné à la mise en œuvre d'une gestion informatisée des bâtiments communaux.
8. Délibération n° 2008-57 relative à des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période: 1^{er} janvier 2009 – 31 décembre 2011).
9. Délibération n°2008-54 présentée par les socialistes demandant l'ouverture d'un crédit de **CHF 10'000.-** destiné au soutien à la création de l'Université populaire africaine (M. Iswala, S).
10. Délibération n° 2005-31b relative à une demande de crédit de **CHF 4'305'000.-** destiné à la réalisation d'un boulodrome, de pistes de boules ferrées et de leurs aménagements extérieurs. **Rapports des commissions des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Hulliger, AIM), **des sports** (Mme Girardet, AIM) et **des travaux publics et finances conjointe** (Mme Girardet, AIM).
11. Résolution n°2008-27 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative au déplacement du Jardin Robinson sur le site initialement prévu dans le plan directeur du quartier des Vergers ou tout autre site permettant une réalisation rapide.
12. Résolution n°2008-28 présentée par Mmes Renée Ecuyer, Janine Revillet et MM. Mathieu Chambers, Jacques Charpier, Ludovic Gremaud, François Haldemann, Jean-Philippe Hulliger, Placide Iswala, Yves de Préville, Surane Ragavan, Laurent Tremblet (président) et Didier Schweizer, membres de la commission d'urbanisme mobilité et logement, demandant au Conseil administratif d'exiger du Conseil d'Etat la mise en place de PLQ aux Vergers intégrant les hauts standards énergétiques et le pourcentage supplémentaire prévu dans la LGZD.
13. Résolution n° 2008-14a présentée par A gauche toute (AGT) relative à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du Lac des Vernes. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. Ragavan, Ve).
14. Projets de résolution.
15. Motion n°2008-06 relative à la lutte contre le vandalisme et les déprédations de plus en plus graves contre les installations et les bâtiments tant communaux que publics, présentée par François Haldemann au nom du groupe radical.
16. Projets de motion.
17. Rapport du délégué du Conseil municipal au comité de gestion du centre de loisirs "Maison Vaudagne" (M. Iswala, S).
18. Rapport du délégué au comité de l'association Undertown (M. Boccard, Ve).
19. Propositions individuelles.
20. Questions.

En préambule, **M. Iswala** rappelle au public qu'il ne doit pas communiquer avec les membres du Conseil conformément à l'article 23 du règlement du Conseil municipal dont il donne lecture:

"Pendant les séances, le public se tient aux emplacements réservés à son intention. Il garde le silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation lui est interdite.

Tout perturbateur peut être rappelé à l'ordre, voire exclu par le président de l'assemblée."

En conséquence, **M. Iswala** demande à l'agent municipal présent dans la salle d'être attentif au respect de cette directive.

Il excuse ensuite M. Mizrahi qui est en déplacement professionnel.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 octobre 2008**

Il n'y a pas de remarque et **M. Iswala** met aux voix ce procès-verbal qui est **APPROUVE A L'UNANIMITE.**

* * *

2. **Communications du Bureau**

Il est donné lecture des courriers suivants:

a) Lettre envoyée par l'association de intérêts de Cointrin au président du Conseil municipal:

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre traditionnel arbre de Noël, au cours duquel sera présenté un spectacle joué et chanté par tous les élèves de l'école de Cointrin sous la direction du corps enseignant, aura lieu le mardi 16 décembre 2008 à 19h00 à la salle de Cointrin.

Nous serions très honorés de votre présence lors de cette sympathique manifestation ainsi qu'au vin chaud de l'amitié qui la suivra. Nous vous informons que ce spectacle sera donné à 14h30 le même jour en primeur à nos anciens lors de leur goûter de fin d'année, également à la salle de Cointrin.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer lors de cette fête nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

*Pour le comité:
Maurice Vuillemin*

b) Lettre envoyée le 9 décembre 2008 par la Musique municipale de Meyrin aux président du Conseil municipal et conseillers municipaux:

Concerne: concert de Noël

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,*

Nous avons le plaisir de vous convier à notre traditionnel Concert de Noël qui aura lieu à la salle Antoine-Verchère le 20 décembre 2008 à 18h00.

Lors de cette soirée vous aurez le plaisir d'apprécier le travail des élèves de notre école de musique ainsi que celui de notre harmonie.

A l'issue de ce concert, nous nous réjouissons de partager un moment de convivialité autour d'un verre de vin chaud.

Dans l'agréable attente du plaisir de vous rencontrer lors de ce concert, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos meilleures salutations et profitons de ce courrier pour vous adresser d'ores et déjà nos meilleurs vœux pour 2009.

*Le vice-président:
Philippe Fosserat*

*Le Président:
Eric Bertschy*

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Paroisse catholique de St-Julien – Meyrin

Nous portons à votre connaissance que, dans sa séance du 2 décembre 2008, le Conseil administratif a décidé d'octroyer à titre exceptionnel une participation de CHF 5'000.- aux frais de révision de l'horloge et des cloches de l'église catholique de Meyrin. Cette somme entraînera un dépassement sur le compte 09.000.319.21 "cotisations et dons".

Collège moderne

Conformément à la délibération n°2008-41, nous vous informons avoir versé CHF 15'000.- à la Fondation du Collège moderne de Genève pour l'agrandissement et l'adaptation de son chalet d'accueil des jeunes situé à Planachaux sur Champéry, laquelle nous a adressé une lettre de remerciement.

Vin des Arbères

M. Francis Grunder, agriculteur à Meyrin, cultive la seule parcelle de vigne plantée sur le territoire communal, au chemin des Arbères. Il a offert à la Commune une douzaine de bouteilles de Gamay issu de cette parcelle, qui seront servies lors de la pause de cette dernière séance du Conseil municipal.

Réseau d'assainissement – collecteurs route de Meyrin

Dans le cadre des travaux du TCMC, des passages caméra ont été effectués sur les collecteurs d'eaux usées et pluviales, sur le tronçon de la route de Meyrin compris entre le chemin des Papillons (Tag Aviation) et le garage BMW (Pius Buchs). Ces contrôles caméra laissent apparaître un état de dégradation avancée des collecteurs sur une longueur d'environ 650 mètres. Ces collecteurs, situés sous les futures voies du TCMC, doivent être réparés afin d'assurer leur fonctionnement et éviter tout risque d'affaissement de la chaussée.

Vu le caractère d'urgence (travaux TCMC en cours sur le tronçon considéré), une séance de la commission des travaux publics, de gérance et entretien des bâtiments est d'ores et déjà agendée pour le mercredi 17 décembre afin de présenter plus en détails la problématique et les solutions envisagées.

Traces d'amiante à l'école de la Golette

Dans le cadre des investigations systématiques de tous les locaux communaux, l'école de la Golette est le seul établissement scolaire présentant la problématique de présence d'amiante dans les faux plafonds. Deux salles montraient des dépassements très faibles de la norme admissible, sans toutefois présenter des problèmes pour la santé. Les enfants ont été transférés dans d'autres locaux, le temps qu'une entreprise spécialisée effectue un nettoyage en profondeur. Ce nettoyage a eu de bons résultats puisque les analyses ultérieures ont démontré que les enfants pouvaient réintégrer leurs salles de classe.

Une séance avec les parents d'élèves a été organisée en présence des responsables cantonaux, afin d'expliquer la démarche et de répondre à leurs éventuelles inquiétudes. Cette séance s'est bien déroulée et toutes les réponses ont pu être apportées. Les travaux de remplacement de tous les faux plafonds de l'école sont prévus pour l'été 2009.

Concernant les autres établissements scolaires, les résultats sont très rassurants puisque les rapports de diagnostic relatifs à une utilisation normale des bâtiments démontrent qu'il n'y a aucun matériau susceptible de libérer de l'amiante.

Une commission sera agendée au mois de janvier 2009, une fois les rapports achevés, présentant l'ensemble des résultats des investigations techniques. Une information sera communiquée dans le même temps à tous les utilisateurs des locaux.

Fermeture partielle de la route de Prévessin

M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, nous a confirmé fin novembre 2008, que le service de la conservation de la nature et du paysage était chargé de coordonner le projet de fermeture de la route de Prévessin.

Une mise à l'enquête publique pour la transformation de la route en vue de son utilisation par les piétons et cyclistes sera déposée par la Direction générale de la mobilité. Le projet s'effectuera en concertation avec la commune de Meyrin, l'association Pro Natura-Genève - gestionnaire des marais -, ainsi que l'Association pour la sauvegarde de Mategnin.

L'administration cantonale devra par ailleurs informer les autorités françaises des modifications apportées sur cette route.

Révision des plans directeurs des zones industrielles

La commune de Meyrin s'est associée aux communes de Vernier et Satigny pour demander au président du Département du territoire la révision du plan directeur de la Zimeysa, le plan en force ne permettant plus de gérer efficacement les problématiques de stationnement, des activités souhaitées, des gabarits et de l'occupation au sol. A titre d'exemple, la Commune est fréquemment sollicitée par des requêtes de dépôts de plein pied à proximité immédiate des futurs arrêts TCMC.

Le conseiller d'Etat, M. Robert Cramer, a répondu que la demande était justifiée et qu'il allait mettre en place un groupe de travail intégrant les communes pour initier la révision de cet instrument de planification, ceci en concertation avec le projet d'agglomération qui sera lancé dès le début 2009.

Une demande similaire de révision du plan directeur de la zone industrielle de Riantbosson a été présentée simultanément par la Commune et a également reçu un accueil favorable de M. Cramer.

Travaux des SIG à la rue Virginio-Malnati

Suite à des remarques accusant les SIG d'avoir détruit un puits du 17^e siècle, le Conseil administratif s'est renseigné pour contrôler ces allégations.

Après vérification, nous pouvons affirmer que le puits n'a pas été endommagé mais, simplement, que la dalle en béton qui le recouvrait a été descellée. Les tuyaux du CAD ont été posés à côté, sans que le puits lui-même n'ait subi des altérations.

Une fois les travaux terminés, la dalle sera remplacée et le plan initial réhabilité.

Séance d'information aux communes du PACA

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, dont la charte a été signée en décembre 2007, est un défi ambitieux qui concerne 800'000 habitants et plus de 60'000 travailleurs transfrontaliers.

Afin de mieux comprendre ce Projet d'agglomération et la démarche envisagée, le Conseil municipal est invité à une séance d'information le lundi 5 janvier 2009 à 18h00 au Théâtre du Bordeau, route de Genève, à Saint-Genis-Pouilly.

Vous trouverez sur vos places une copie de cette invitation.

* * *

Séance du 18 novembre - question de M. Hulliger

Surveillance à Cointrin après 22h00

L'agence de sécurité privée, mandatée par la Commune, patrouille aux abords de toutes les écoles y compris celle de Cointrin. Ces patrouilles ont lieu le mardi, le vendredi et le samedi.

Aucun constat ne permet d'affirmer que l'école de Cointrin rencontre plus de problèmes que les autres écoles.

* * *

4. Parlement des jeunes

Néant.

* * *

5. Délibération n° 2008-53 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 390'000.- destiné à financer la réparation des conduites de la piscine du complexe sportif de Maisonnex

M. Sansonnens explique qu'au moment de la mise en service de la piscine en mai, il a été constaté une grosse fuite sur les conduites d'aspiration et de refoulement. Une réparation provisoire a été entreprise, qui a permis d'ouvrir les installations pendant la saison d'été mais une réfection pérenne doit maintenant être faite.

Il ajoute que le crédit demandé est basé sur les devis établis à la suite d'une étude. Les travaux sont conséquents puisqu'une fouille doit être ouverte mais il s'agit de la meilleure solution.

En conclusion, **M. Sansonnens** propose de renvoyer ce projet en commission des travaux publics.

La parole n'est pas demandée et **M. Iswala** met au vote le renvoi de la délibération n° 2008-53 à la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

* * *

6. Délibération n° 2008-55 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n°DD 102'482, chemin Perrault-de-Jotemps 15

M. Sansonnens rappelle que l'indice d'utilisation du sol des zones concernées par de nombreuses demandes de dérogations est de 0.2 et qu'une dérogation jusqu'à 0.25 est du ressort du Conseil administratif alors que l'accord du Municipal est requis pour une dérogation jusqu'à 0.4.

Il précise que plusieurs demandes de dérogations ont été présentées cette année au Conseil qui en a accepté certaines et refusé d'autres dont l'une au chemin des Picottes.

Il termine en annonçant que le Bureau propose de renvoyer cette délibération en commission d'urbanisme.

Etant donné que des cas similaires ont déjà été discutés et votés par le Conseil, **Mme Revillet** signale que les socialistes proposent de procéder au vote immédiat.

M. Dumalle rappelle avoir demandé que la commission d'urbanisme se penche sur cette question et qu'une politique communale quant aux zones vertes habitables soit définie une fois pour toute.

Quoi qu'il en soit, il constate qu'une fois de plus, les promoteurs demandent la dérogation maximale et profitent des faiblesses du système pour prendre les conseillers pour des imbéciles. Aussi préfère-t-il renvoyer cette délibération en commission ou, en cas de vote immédiat, qu'elle soit refusée.

M. Iswala met donc aux voix le **vote immédiat** qui est **REFUSE PAR 13 NON, 8 OUI ET 7 ABSTENTIONS.**

Il est donc procédé au vote du renvoi de la **délibération n° 2008-55** à la **commission d'urbanisme, mobilité et logement**.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

* * *

7. **Délibération n° 2008-56 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 190'000.- destiné à la mise en œuvre d'une gestion informatisée des bâtiments communaux**

M. Devaud explique que ce projet fait suite à l'acquisition du logiciel Speedikon FM qui est maintenant en fonction pour certains services. La mise en œuvre d'une gestion informatisée permettrait de gérer au mieux le patrimoine immobilier et mobilier communal en donnant la possibilité d'avoir un suivi, de gérer les contrats d'entretien et de lancer les appels d'offres. Toutefois, pour ce faire, il s'agit de mettre sur informatique tous les plans du patrimoine immobilier qui comprend une cinquantaine de bâtiments.

Il indique que c'est la société ayant installé le système Speedikon FM qui a été contactée pour intégrer le programme y relatif dans leur logiciel. En conclusion, **M. Devaud** propose le vote immédiat car il ne voit pas ce qu'il pourrait dire de plus.

M. Chambers annonce que le groupe démocrate-chrétien est favorable au vote immédiat de ce projet qui permettra d'optimiser le travail de l'administration et d'améliorer l'archivage des différents documents.

Il demande cependant qu'il soit rajouté dans les considérants une référence à la délibération votée en 2007 pour l'achat du logiciel autocad puisque ces deux projets sont liés afin de déterminer le coût réel de la digitalisation des plans, soit CHF 290'000.-.

M. Devaud fait remarquer que cette délibération concernait également d'autres éléments liés à l'informatique.

M. Iswala met aux voix le **vote immédiat** qui est **ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

M. Ragavan constate que, dans un souci d'économie, de rationalisation des stocks et de gestion des ressources immobilières de la Commune, il est demandé de répertorier une certaine quantité d'informations afin de répondre au mieux aux besoins induits par la possession de bâtiments. Il relève parmi les aspects positifs de ce projet une économie potentielle, un supplément d'informations et la possibilité d'une gestion précise des ressources communales. Il considère par contre que certains points posent problèmes, tels le manque de détails sur les coûts, le manque d'information sur les étapes du projet et le fait qu'il n'ait été communiqué aucun délai quant à la mise à disposition des données. Il aimerait donc avoir plus de renseignements sur la recherche et le choix des prestataires ainsi que sur les chiffres présentés qui ne permettent aucun moyen de comparaison.

En conclusion, **M. Ragavan** annonce que les Verts approuveront néanmoins cette délibération afin de favoriser les économies grâce à une bonne gestion des ressources communales tout en regrettant le manque de détails des coûts.

M. Hulliger partage cet avis et aimerait donc avoir plus d'informations sur le crédit demandé.

M. Devaud précise qu'un montant de CHF 130'000.- est destiné à transformer les plans pour les informatiser en y intégrant le plus de données possibles. Il explique que la Commune ne dispose de dossiers déjà numérisés que pour une petite partie des bâtiments communaux, les données des autres devant être calculées et transférées sur le logiciel autocad.

S'il reconnaît que le montant demandé est important pour la mise à jour de plans, **M. Devaud** juge toutefois indispensable cette gestion informatisée compte tenu de l'importance des investissements prévus ces prochaines années, qui se montent à CHF 220 mio. Ce système permettra de travailler efficacement et de ne pas se trouver confrontés à des problèmes lors de changement de personnel.

Il relève enfin que confier ce mandat à une autre société que celle qui a fourni le logiciel speedikon pourrait occasionner des problèmes.

Mme Hayes donne connaissance de la position de l'UDC:

"Au vu de l'énoncé de cette délibération et des explications de M. Devaud, qui nous paraissent tout à fait valables, il paraît évident qu'afin d'optimiser la gestion des bâtiments communaux, nous devons nous doter d'un outil informatique compétent, ce qui permettra d'avoir plus de transparence sur les dépenses et facilitera considérablement le travail des gestionnaires.

Donc notre groupe votera favorablement cette délibération."

M. Chapier annonce que le groupe A gauche toute est également favorable à cette gestion informatisée, mais il tient cependant à attirer l'attention des responsables sur le fait qu'il faudra prendre les plans selon exécution, soit ceux correspondant aux bâtiments réellement construits.

Pour **M. Haldemann**, l'objectif est de détenir des fichiers informatisés des bâtiments communaux afin de moderniser et de rendre plus efficace la gestion du patrimoine. Aussi le groupe radical soutiendra-t-il cette délibération.

M. Hulliger constate qu'il est question d'une première phase dans l'exposé des motifs et demande s'il est prévu d'autres étapes impliquant des frais.

M. Devaud répond qu'il n'y aura pas de demande de crédit additionnel, à moins qu'il soit rajouté des données supplémentaires, tels des plans de couche, mais ce n'est pas prévu. La première phase consistera à numériser les plans. Quant au personnel, il a été formé pour utiliser ce logiciel.

En réponse à M. Charpier, il explique que ce sont les plans de révision qui seront numérisés, lesquels incorporent les modifications réalisées pendant les travaux.

La parole n'étant plus demandée, **M. Iswala** met tout d'abord au vote l'**amendement** proposé par M. Chambers qui consiste à rajouter dans les considérants la mention suivante:

Vu la délibération n° 12a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 383'500.- destiné à financer le renouvellement et l'achat de matériel et logiciels informatiques, d'une machine de mise sous pli et de systèmes d'encaissements électroniques;

Cet **amendement** est **APPROUVE A L'UNANIMITE.**

Il est ensuite procédé au vote de la **délibération n° 2008-56**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 190'000.- destiné à la mise en œuvre d'une gestion informatisée des bâtiments communaux

Vu la volonté de doter la commune d'un outil de gestion moderne et efficace;

Vu la possibilité de gérer l'occupation des salles et le patrimoine mobilier;

Vu l'opportunité d'optimiser la maintenance technique, la gestion des contrats d'entretien et l'utilisation des produits consommables;

Vu la délibération n° 12a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 383'500.- destiné à financer le renouvellement et l'achat de matériel et logiciels informatiques, d'une machine de mise sous pli et de systèmes d'encaissements électroniques;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 décembre 2008,

D E C I D E

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 190'000.-** destiné à la mise en œuvre d'une gestion informatisée des bâtiments communaux,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 5 annuités de 2010 à 2014 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 21.331.

* * *

8. **Délibération n° 2008-57 relative à des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période: 1^{er} janvier 2009 – 31 décembre 2011)**

M. Devaud relève que ce genre de délibération, qui a pour but de permettre aux employés de partir en préretraite, est régulièrement soumis au Conseil municipal. Il ajoute qu'en raison du nombre important de nouveaux conseillers, il est proposé de la renvoyer en commission des finances afin que ceux-ci puissent être informés sur la procédure.

Certains nouveaux conseillers ne faisant pas partie de la commission des finances, **M. Schweizer** propose de convoquer plutôt une commission élargie.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Iswala** met au vote le renvoi de la **délibération n° 2008-57** à la **commission des finances élargie**.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

* * *

9. Délibération n°2008-54 présentée par les socialistes demandant l'ouverture d'un crédit de CHF 10'000.- destiné au soutien à la création de l'Université populaire africaine (M. Iswala, S)

Avant de céder la présidence à M. de Préville, **M. Iswala** précise que le bureau propose de renvoyer cette délibération à la commission d'écoles et jeunesse.

M. Iswala donne ensuite connaissance des raisons qui l'ont amené à déposer ce projet:

"Cette délibération fait l'objet d'une demande de soutien auprès de la commune de Meyrin pour les frais des manifestations prévues lors de l'inauguration officielle de l'Université populaire africaine le week-end du 20 au 22 février 2009.

En complément d'informations de l'exposé des motifs:

Il s'agit d'un projet culturel original qui correspond à des besoins réels identifiés par la communauté d'origine africaine elle-même et par des autorités fédérales, cantonales et communales en ce qui concerne le problème de l'intégration des personnes d'origine étrangère et de culture non "européenne". Le but est une meilleure approche des migrants africains.

Le projet de l'Université populaire africaine s'inscrit dans une perspective intégratrice dans la mesure où il englobe sur une base positive l'ensemble du continent africain dans toute sa diversité culturelle. Cela se justifie notamment par le fait que l'on a tendance à les regarder ici comme une communauté et qu'ils ont aussi tendance de leur côté à se rassembler en tant que communauté.

Un autre objectif est de créer une dynamique de co-intégration qui respecte la diversité culturelle. Son conseil d'administration correspond tout à fait à cette orientation étant donné qu'il est composé d'Africains, de Suisses d'origine et d'autres origines européennes. Le président de ce conseil d'administration est un Meyrinois dont nous avons pu apprécier l'intervention au cours d'une manifestation organisée par la Commune pour ses nouveaux citoyens sur la démarche conduisant à l'intégration dans une communauté par la naturalisation.

Par rapport à d'autres projets, celui de l'Université populaire africaine a l'avantage d'avoir une vision plus globale que sectorielle. Il s'intéresse tout à la fois aux jeunes, aux femmes, aux seniors, aux rapports entre les uns et les autres (échanges intergénérationnels à caractère éducatif), etc.

Il convient de relever l'intérêt que lui porte le canton et la ville de Genève. En effet, le projet est très bien accueilli par les services concernés du canton et de la ville de Genève.

Le programme proposé pour l'inauguration permettra d'évaluer l'impact et les perspectives pour d'éventuels engagements ultérieurs ou partenariats.

Un coup de pouce ou soutien de Meyrin pour le démarrage de l'Université populaire africaine répond bien au défi qu'elle a toujours défendu, soutenu, qui est de mieux vivre ensemble dans le renforcement des liens sociaux interculturels et multiraciaux qui caractérisent notre commune."

Vu l'urgence, **M. Iswala** ajoute que le groupe socialistes demande le vote immédiat.

Avant de procéder au vote, **Mme Boget** tient à relever qu'il est demandé un soutien financier pour la manifestation d'inauguration de l'Université populaire africaine, qui a été créée en juin et est fondée sur l'expérience de l'association dénommée "Regards africains" qui existe depuis 1982. Celle-ci s'occupe de développer les relations entre la diaspora africaine vivant en Europe et les Européens d'origine, de faire connaître sa culture et faciliter son intégration. Elle a également un aspect culturel et est à l'origine du festival Black Movie.

Mme Boget indique que cette association s'est également consacrée à la formation des migrants. L'idée de créer une université vise à lui donner plus de visibilité, à mieux la structurer et permettra probablement de renforcer son pôle formateur, lequel bénéficiera de ses 25 ans d'expérience et de sa grande connaissance des procédures et démarches à mettre en œuvre, d'une part pour faciliter la valorisation des compétences africaines et, d'autre part, afin de renforcer la transmission, l'intégration et faire de ce lieu un lieu de carrefour.

Elle précise que l'UPAF s'est déjà dotée de statuts et d'une charte, et qu'elle souhaite se faire reconnaître par le biais d'une grande manifestation. Cette dernière comprendra une partie officielle, une démarche pédagogique avec des cours inauguraux et des ateliers de création, une activité sociale par le rapprochement de toutes les populations conviées ainsi qu'un volet culturel grâce aux expositions et concerts.

Mme Boget conclut en expliquant que cette manifestation étant prévue à mi-février, un renvoi en commission rendrait son organisation très difficile.

Mme Bordry demande pour quelle raison cette demande n'a pas été adressée à la Fondation pour la promotion culturelle, sportive et sociale étant donné qu'elle correspond tout à fait au type de projet soutenu par cet organisme.

Mme Boget répond que c'est pour des questions de délai, la Fondation ne pouvant octroyer une subvention dans un délai aussi rapide que le Conseil municipal.

(Arrivée de M. Osmani)

La parole n'étant plus demandée, **M. de Préville** met aux voix le **vote immédiat** qui est **ACCEPTE PAR 17 OUI, 7 NON ET 5 ABSTENTIONS.**

Personne ne désirant prendre la parole, il est procédé au vote de la **délibération n°2008-54**

présentée par Placide Iswala, au nom des socialistes de Meyrin Cointrin, demandant l'ouverture d'un crédit de CHF 10'000.- destiné au soutien à la création de l'Université populaire africaine

Vu le nombre important de personnes d'origine africaine vivant dans la commune de Meyrin depuis de nombreuses années ou de naissance,

Vu la nécessité de faciliter une bonne intégration de toutes celles et ceux venant d'ailleurs, quelles que soient leurs circonstances,

Vu l'importance de connaître sa culture d'origine aussi bien que celle de la Suisse dans laquelle ils vivent aujourd'hui,

Vu les difficultés particulières des jeunes de la deuxième génération,

Vu la responsabilité de la Commune dans l'action sociale communautaire,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 9 décembre 2008,

DECIDE

PAR 17 OUI, 1 NON ET 11 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 10'000.-** destiné à soutenir la création de l'Université populaire africaine UPAF,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue en une annuité en 2010.

Comprenant que les conseillers sont mis sous pression par cette requête, **Mme Boget** propose, en accord avec la présidente de la commission d'action sociale et jeunesse, d'organiser une audition des responsables.

* * *

M. Iswala reprend la présidence du Conseil.

10. **Délibération n° 2005-31b relative à une demande de crédit de CHF 4'305'000.- destiné à la réalisation d'un boulodrome, de pistes de boules ferrées et de leurs aménagements extérieurs. Rapports des commissions des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AIM), des sports (Mme Girardet, AIM) et des travaux publics et finances conjointe (Mme Girardet, AIM)**

M. Hulliger explique qu'il y a une erreur dans l'ordre du jour car il n'est pas le rapporteur de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

Mme Girardet donne lecture du rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments et finances conjointe tenue le 6 novembre 2008 sous la présidence de MM. de Prévile et Hamann et en présence de MM. Devaud, maire, et Sansonnens, conseiller administratif, ainsi que MM. Cela, Genequand, Kobler, Morand et Solai, de l'administration:

"Pour bien resituer le dossier du boulodrome, je me permets de vous reproduire ici l'historique présenté par M. Kobler:

- *Un travail en amont a donné naissance à la délibération n°31-2005 relative à un crédit de CHF 3'715'000.- pour 12 pistes de 2,80 m de large.*
- *Cette délibération proposée en parallèle à celle de la tribune du stade, a imposé des mesures d'économie de 12% à 20% selon les variantes du projet du boulodrome.*
- *Le 15 novembre 2005: ces mesures d'économie ont été refusées en commission des sports. Le programme initial est donc maintenu.*
- *En 2006, résolutions n^{os} 1a/2006 et 13/2006 demandant entre autres le plafonnement du projet "boulodrome" à la hauteur de CHF 2'500'000.-.*
- *Le 13 mars 2007: avant-projet pour un coût de CHF 2'521'953.- avec sept pistes de 2 m de large. La commission des sports signifie que le nouveau projet n'est pas adapté aux besoins.*
- *Nouvelle séance de commission des sports le 20 mars 2007. Sont présentées deux variantes: 6 pistes de 2,80 m pour un coût de CHF 2'521'953.- et 8 pistes de 2,80 m pour un coût de 3 millions. Vote du projet à 8 pistes: 5 oui, 3 non, 1 abstention. Vote du projet initial à 12 pistes: 6 oui, 2 non, 1 abstention. La direction à donner pour cet objet reste donc très difficile.*
- *Le 8 novembre 2007, commission des travaux et sports conjointe: présentation d'une variante de 6 à 12 pistes, respectivement de 2 à 4 m de large. La commission se prononce clairement pour le projet initial par 7 oui, 3 non et 1 abstention. La proposition de halle modulée est rejetée par 7 non, 3 oui et 1 abstention.*
- *Nouvelle délibération n°2005-31a, présentée le 4 mars 2008 au Conseil municipal, montant de CHF 4'100'000.-. La différence de coût par rapport au projet initial est due à la hausse des prix de la construction. Délibération renvoyée en commission.*
- *Le 7 mai 2008: la commission conjointe des travaux et finances est levée avant le débat sur le boulodrome et le vote.*
- *Le 9 septembre 2008: le Conseil municipal vote une résolution n°10a/2005 relative à l'application des hauts standards énergétiques aux bâtiments communaux.*
- *Le 6 novembre 2008: une majoration de 5% a été ajoutée au montant de la délibération pour l'intégration de hauts standards énergétiques au projet. Ainsi, le montant total s'élève à CHF 4'305'000.-.*

Le président ouvre la discussion:

M. Schweizer, tout en faisant l'éloge de ce sport qui s'adresse à toutes les catégories d'âges, suggère de modifier l'intitulé de la délibération et de remplacer boulodrome par salle multifonctionnelle ou polyvalente. Il lui semble que l'on pourrait organiser d'autres activités. La halle pourrait être utilisée à bon escient et représenterait un avantage indéniable par temps de pluie. Il doute de l'utilité de rendre cet ouvrage "minergie". De plus, il déplore que ce montant englobe en sus des aménagements extérieurs qui ne sont pas directement liés au boulodrome.

Un commissaire s'interroge sur la notion de polyvalence et de l'éventualité d'une salle omnisports et souhaite des précisions.

En réponse M. Devaud précise que la salle omnisports est conçue pour la pratique d'un certain nombre de sports. Une salle polyvalente permet d'organiser des activités festives, ce qui pourrait être le cas d'un boulodrome. Force est de constater que les projets sportifs réalisés à Meyrin depuis un peu plus de 10 ans sont réduits au coût minimum; que dès que l'on cherche à baisser les coûts en matière d'équipements sportifs, nous ne répondons plus aux normes exigées par les organisations faitières. Vu la croissance prévisible du nombre d'habitants, notamment aux Vergers, il est important de bien dimensionner les installations en tenant compte de ces critères et des besoins des clubs. Quant à minergie, ce label coûte mais, à terme, on observe un retour sur investissement dû à l'économie d'énergie.

Un autre commissaire se demande si une extension de la structure est possible, qui pourrait répondre à la fois aux besoins du club de pétanque ainsi qu'aux besoins en activités diverses de type festif. Il termine en faisant remarquer qu'en page 4 de la délibération, on parle d'enveloppe budgétaire et qu'en ce qui concerne les CFC, aucun détail ne figure. Il ajoute que la commission des travaux avait pourtant demandé à avoir systématiquement des CFC à deux chiffres afin d'avoir des détails.

M. Sansonnens rétorque qu'une étude complète a été effectuée lors de la définition de la variante initiale. Tous les détails existent, rien n'a été modifié et en 2005 un descriptif du projet avec l'ensemble des CFC à deux chiffres avait été distribué.

Quant à la notion de polyvalence, les sols sont graveleux et pour transformer les lieux en salle de bal, par exemple, il faudrait prévoir un plancher. Il vaudrait mieux réfléchir à des activités qui ne nécessitent pas d'adaptation. En outre il ne reste plus de crédit d'étude à disposition pour ce dossier. En d'autre terme, les variantes ne peuvent être étudiées, excepté si le Conseil vote un crédit.

L'AGT se dit favorable au projet initial, même s'il faut tenir compte de la hausse des prix de 10% et de 5% pour minergie; les montants soumis conviennent, mis à part la nécessité d'avoir les CFC. Reste l'interrogation sur le label minergie obligatoire pour un bâtiment de ce type. Par ailleurs serait-il possible techniquement de poser des panneaux solaires sur la toiture ?

Les socialistes quant à eux ne s'opposeraient pas au boulodrome à partir du moment où la salle ne serait pas exclusivement dédiée aux jeux de boules.

Un commissaire PDC, au nom de son groupe, soutient le concept de la salle polyvalente. Il reste une question propre à la commission des travaux qui est celle des CFC et des propositions de variantes de plancher, et il est suggéré d'en discuter lors d'une prochaine séance de commission. Proposition contestée par l'AIM; planifier une autre commission, s'il faut attendre plusieurs mois, cela ne semble pas être une bonne solution et ne ferait qu'augmenter encore les coûts.

Selon M. Sansonnens, ce projet peut être modulable mais aujourd'hui plus aucun crédit n'est à disposition pour une quelconque étude. En d'autres termes, les variantes ne peuvent être étudiées, excepté si le Conseil vote un crédit. De plus, une étude détaillée a déjà été effectuée en 2005.

Le groupe des Verts, puisqu'il n'est écrit nulle part le mot polyvalence, ne votera pas ce projet en raison de la non utilisation rationnelle du sol et suggère d'étudier la construction d'un bâtiment à plusieurs étages du type omnisports, dans lequel aurait pu être intégrée une salle boudrome.

Intervention de M. Devaud; la salle omnisports n'est pas du tout le même objet et c'est faire fi du travail effectué longtemps en amont par les diverses commissions. Concernant les panneaux photovoltaïques, ils ne figurent plus dans les documents par mesure d'économies.

N'ayant plus d'intervenants M. de Prévile procède au vote de la proposition de M. Schweizer.

Qui accepte de remplacer "boudrome" par "salle multifonctions" dans l'intitulé de la délibération 2005-31a ? 5 oui, 3 non, 3 abstentions.

Puis, suite à l'intervention de plusieurs commissaires réalisant que ce vote entraîne une adaptation du projet, par notamment l'appellation du déclassement des terrains en zone sportive, donc qu'il est impératif de garder la nomination de "boudrome", que le service n'a aucun crédit en vue d'étudier une salle multifonctionnelle et la crainte de biaiser pour faire passer le projet alors que les commissions sont réunies pour travailler sur un boudrome exclusivement, M. de Prévile procède alors à un second vote de la proposition de M. Schweizer qui annule le précédent.

Qui accepte de remplacer "boudrome" par "boudrome multifonctionnel" ? 5 oui, 5 non, 1 abstention; le président tranche en refusant d'inscrire "boudrome multifonctionnel" dans le titre de la délibération.

Le terme "boudrome" est conservé.

Le président passe ensuite au vote de la délibération n°2005-31b relative à un crédit de CHF 4'305'000.-?

Commission des travaux: 7 oui, 3 non, 1 abstention

Commission des finances: 6 oui, 3 non, 2 abstentions

Ceci clôt la séance du 6 novembre.

Le 3 décembre dernier, nouveau rebondissement suite à une convocation d'urgence par le président de la commission des travaux, M. de Préville. Le procès-verbal de cette ultime commission n'ayant pas encore été distribué au moment de la rédaction de mon présent rapport, je me bornerai à un compte rendu succinct de cette séance.

Par ailleurs, la majorité des commissaires se posait des questions sur le bien-fondé de cette convocation car, pour eux, c'était clair, la délibération avait été préavisée la 6 novembre comme je viens de le relater. Cette délibération préavisée aurait pu faire l'objet de l'ordre du jour du Conseil municipal du 18 novembre déjà, mais le bureau l'avait agendée pour aujourd'hui 9 décembre 2008.

Le président M. de Préville entame donc la séance par des explications cherchant à justifier l'utilité de cette commission. Puis, il soumet aux commissaires présents un projet "brouillon" de résolution. Une vive discussion permet de clarifier les choses.

Il n'est plus question de revenir sur des préavis votés par les commissions conjointes. Il est convenu que la polyvalence du boulodrome pourrait se traiter dans un deuxième temps, par le biais d'une nouvelle délibération, mais qu'en aucun cas cette question ne devrait retarder la mise en votation du boulodrome. Il est également rappelé que le président, M. de Préville, avait dû départager le vote des commissaires en refusant d'inscrire la multifonctionnalité dans le libellé de la délibération du boulodrome.

Enfin, il n'a été procédé à aucun vote de préavis sur les propositions d'amendement de MM. Hernot et Hulliger. Ces derniers auront la possibilité de présenter leurs propositions d'amendement en plénière s'ils le jugent utile.

Merci pour votre attention."

M. Hamann fait la déclaration suivante:

"Voilà un dossier comme on les aime bien à Meyrin. Il débarque en 2004 d'on ne sait où et, après de nombreuses commissions, urbanisme, travaux, finances, sports, puis travaux, sports, finances, il revient au Conseil municipal ce soir et, vous le verrez, les commissaires ne sont pas plus avancés pour autant.

Ce que nous savons de ce dossier, c'est que la commission des sports a défini un programme de cette réalisation et qu'elle coûte à elle seule CHF 4.3 mio, aménagements extérieurs compris. La clause du besoin a été identifiée, certes il y a longtemps, mais a fait l'objet d'une étude de cette même commission.

Le groupe PDC a tout au long de ce processus soutenu ce projet, même dans ses études récentes sur une diversification de son usage. Toutefois il ne faut pas perdre de vue son utilisation sportive et ne pas la transformer en un marché couvert. Il nous semble important de soutenir le sport dans notre commune. Les dernières réalisations dans ce domaine nous montrent notre attachement à des installations de qualité qui perdurent dans le temps. Nous ne voulons pas mettre CHF 4 mio dans des installations insuffisantes et limitées.

Les récents débats ont porté sur une utilisation diversifiée de ce bâtiment. Nous soutenons aussi cette idée. En effet, d'autres sociétés sportives verraient un lieu à l'abri des intempéries où elles aussi puissent exercer leur sport dans des conditions agréables.

Nous voterons donc favorablement cette délibération. Merci."

M. Hernot donne connaissance de la position de son groupe:

"De nombreux débats ont déjà eu lieu sur la réalisation d'un boulodrome prévu dans la 5^e étape du centre sportif. Si la majorité des conseillers municipaux n'est pas opposée à la construction d'un boulodrome, de nombreuses voies s'élèvent contre le coût de la délibération proposée. Le groupe socialiste a proposé lors de différentes commissions que cet espace soit utilisé pour d'autres activités. Cette optique nécessite que le budget provisionnel d'exploitation (c'est le titre de la dernière page de la délibération) soit revu et en particulier la gestion par le service des sports. Le groupe socialiste propose les amendements suivants :

1^{er} amendement consistant à modifier le point 1 du décide comme suit:

1. *d'ouvrir un crédit de CHF 3'500'000.- destiné à:*

- a) débiter les travaux de réalisation du bâtiment du boulodrome;*
- b) étudier dans un délai d'une année la modification des aménagements de manière à y intégrer d'autres équipements sportifs adéquats dans un tel lieu, par exemple un mur de grimpe, de quoi organiser des assemblées et fêtes, un espace de stockage de matériel du service de l'environnement ainsi que toutes activités susceptibles de cohabiter avec la pratique des jeux de boules;*
- c) étudier les coûts de personnel et d'exploitation liés aux diverses activités.*

2^e amendement:

Adapter les points 2 à 5 du "décide" en fonction de cette modification.

3^e amendement:

Adapter le titre de la délibération."

M. Haldemann donne lecture de la position des radicaux:

"La délibération n°2005-31b qui nous est présentée ce soir pour un montant de CHF 4'305'000.- est relative à la construction d'un boulodrome ayant fait l'objet d'études dans le cadre de la 5^e étape du centre sportif.

Le groupe radical ne s'oppose pas à l'idée de construire un boulodrome sur la Commune et comprend parfaitement qu'un club ne doit plus dépendre d'installations sportives privées pour s'entraîner. Un autre point séduisant de ce projet est l'accès garanti à la population, permettant à tout un chacun de pouvoir jouer de la pétanque pour ses loisirs.

Il reste que le montant de CHF 4'305'000.- pour la réalisation d'un boulodrome nous paraît particulièrement exagéré. En effet, trois arguments nous paraissent essentiels dans la réflexion de ce soir. D'abord nous rappelons que le Conseil municipal a déjà par le passé exprimé sa volonté de contenir les crédits de

construction pour cet objet alors même que la somme proposée était inférieure à celle d'aujourd'hui. Ensuite à la lumière des informations que nous avons pu trouver sur des boulodromes construits chez nos voisins français, et nous pouvons au moins citer deux exemples de réalisation en 2008, Draguignan et St-Amand, deux communes qui ont réussi à construire des infrastructures couvertes de 24 pistes, soit le double de ce qui nous est proposé ce soir, pour moins d'un million d'euros. Troisièmement une réalisation pour un tel montant devrait définitivement pouvoir être utilisée pour d'autres activités, et nous regrettons que nous n'ayons pas pu entamer une réflexion sur cet aspect des choses alors même que les principaux bénéficiaires du boulodrome souhaitaient lui donner une appellation de "boulodrome multifonctionnel" - proposition émanant de leur part le 6 novembre dernier - ils refusent le 3 décembre qu'on engage une réflexion sur la polyvalence d'un tel ouvrage. A nos yeux, une multifonctionnalité ne peut se révéler patente pour divers usages que si on l'envisage avant la construction de l'objet. C'est ainsi qu'on pourrait réaliser des économies en évaluant clairement des synergies possibles avec d'autres usages.

Pour ces raisons invoquées, le groupe radical souhaite faire porter le montant plafonné total à un maximum de CHF 3'715'000.- destiné à la réalisation d'un boulodrome, de pistes de boules ferrées et de leurs aménagements extérieurs."

M. Haldemann ajoute que les radicaux se rallieront toutefois à la proposition des socialistes pour un crédit de CHF 3'500'000.-."

M. Hulliger rappelle que ce boulodrome est à l'étude depuis la fin des années nonante et qu'il est le dernier équipement non réalisé prévu dans le programme de la 5^e étape du centre sportif. Les commissaires se sont rendu compte qu'il n'était pas possible d'avoir un boulodrome répondant aux exigences des fédérations sportives en réduisant les coûts et, à ce sujet, il regrette que la Commune n'ait pas pour politique de réaliser des infrastructures qui satisferont aux normes à long terme.

M. Hulliger déplore que la pétanque, qui est un sport pour tous, passe au second plan. Quant à la polyvalence, s'il reconnaît que l'on pourrait utiliser ce boulodrome pour d'autres activités sans qu'il soit nécessaire de faire des aménagements particuliers, il ne comprend pas certaines des propositions émises, comme celle visant à lui ajouter des étages, estimant qu'un boulodrome doit rester destiné principalement à la pratique de la pétanque. Il estime d'ailleurs que parler de polyvalence relève de la cosmétique dont le but est de faire passer ce crédit. Il reconnaît cependant avoir proposé un amendement consistant à rajouter à la fin du titre la mention "permettant la pratique d'autres activités" mais il ne pense pas qu'il faille aller vers des modifications profondes.

En conclusion, le terrain de football et la patinoire prévus dans la 5^e étape ont été construits et il estime maintenant normal de réaliser le boulodrome, quitte à ce qu'il soit utilisé également pour d'autres activités.

M. Charpier pense que personne n'est opposé à ce boulodrome dont le grand problème est le prix élevé. Il était prévu à l'origine que ce bâtiment soit également ouvert au public selon un horaire défini et les périodes de l'année, et que la configuration de la halle permette une certaine polyvalence d'utilisation. Aussi regrette-t-il que les conseillers n'aient pas assez insisté sur ce dernier point.

En ce qui concerne les coûts, il rappelle avoir proposé une réduction de CHF 3.7 mio à CHF 2.5 mio, montant provenant d'un plan d'investissements qui fixait le coût de la patinoire à CHF 15 mio, ce qui a été respecté. Il s'étonne donc qu'il ne soit pas possible de faire de même avec le boulodrome.

M. Charpier regrette que les municipaux n'aient pas disposé de plusieurs variantes, en précisant qu'il ne souhaite pas la réalisation d'un petit boulodrome mais que l'on trouve une manière de construire moins onéreuse. A ce sujet, il demande que, dorénavant, les conseillers disposent de plusieurs variantes des projets, ce qui permettrait d'éviter de se retrouver confrontés au problème de ce soir.

M. Charpier estime en conclusion que le prix de ce boulodrome serait plus acceptable dans la mesure où il servirait à d'autres activités.

M. Schweizer rappelle que ce projet émane du parti radical et constate qu'il est proposé de réduire le crédit à CHF 3.5 mio pour le bâtiment sans les aménagements extérieurs, ce qui risque de porter le coût total du projet à plus de CHF 4.3 mio. Il en profite pour relever que le coût final de la patinoire sera de CHF 20 mio si l'on y inclut les aménagements extérieurs.

D'autre part, il avait été souhaité aller dans le sens du sport pour tous, relève **M. Schweizer** qui ajoute que ce n'est pas seulement la pétanque mais aussi la boule lyonnaise qui ont besoin de ce boulodrome. Il estime en outre que c'est un projet social et rassembleur puisqu'il amène des gens de tous bords et de toutes nationalités à se rencontrer pour jouer et discuter.

Bien que la collégialité soit souvent évoquée, **M. Schweizer** note que certaines rancœurs incitent des conseillers à s'opposer à ce projet parce qu'il émane de certaines personnes. Quoi qu'il en soit, il regrette qu'il ne soit pas possible de construire une infrastructure pour un club, les pointeurs meyrinois, qui a eu d'excellents résultats tant en Suisse qu'en Europe.

Quant à la comparaison avec la France, **M. Schweizer** fait remarquer que le coût de la construction et des terrains y est beaucoup plus bas qu'en Suisse. De plus, ce bâtiment devra s'intégrer dans le nouveau quartier des Vergers.

Afin de baisser le prix, il propose de ne pas respecter les normes "minergie" qui n'ont pas lieu d'être dans un local dont les côtés peuvent être ouverts, ce qui permet une économie de CHF 200'000.-. Enfin, il trouve dommage que l'on propose de construire une halle dans laquelle sera entreposé du matériel, et de faire ensuite une étude pour voir si on peut y mettre un boulodrome, et il ne comprend pas que l'on propose un crédit de CHF 3.5 mio uniquement pour le bâtiment alors que le coût actuellement prévu pour celui-ci est moins élevé.

Pour **M. Schweizer**, il y a une sorte de cabale contre ce projet alors que de nombreuses personnes attendent avec impatience la réalisation de ce boulodrome. Quant à lui, il considère que les conseillers doivent être à l'écoute de la population.

M. Chambers aimerait que les Verts s'expriment, lui-même souhaitant ensuite prendre la parole.

M. Iswala lui fait remarquer qu'il n'a pas à décider de l'ordre des prises de parole.

M. Hernot explique que l'amendement des socialistes ne propose pas de supprimer les aménagements extérieurs et que les propos de M. Schweizer reflètent sa propre interprétation des faits. Il ajoute encore que tous les partis se préoccupent des Meyrinois.

M. de Préville annonce que les Verts sont favorables à un boulodrome qui est effectivement un sport pour tous puisqu'il est pratiqué par des hommes et des femmes et touche toutes les catégories d'âge et de milieux sociaux. Il ajoute que les membres de son parti sont toutefois retenus par le prix de cet équipement, qu'ils jugent inadapté au vu de l'infime proportion de la population qui pratique ce sport. Lui-même l'estime à environ 200 personnes, soit 1% des habitants de la Commune. C'est pourquoi il approuve l'amendement des socialistes, à savoir que les travaux soient commencés et un budget prélevé afin d'étudier la mise à disposition de ce boulodrome pour d'autres activités. Cela permettra à un plus grand nombre de personnes de l'utiliser car il lui semble difficile de demander à un habitant de la Commune de payer CHF 400.- d'impôt pour offrir un objet de CHF 4'300'000.- à une centaine de personnes.

En premier lieu, **M. Chambers** aurait aimé disposer d'une version écrite des différents amendements, lesquels modifient considérablement la délibération.

Il relève que l'on discute du coût de ce projet depuis 2004 et que celui-ci a considérablement évolué. Il note qu'en additionnant l'augmentation due à la hausse des coûts de construction depuis 2005, soit CHF 385'000.-, la somme de CHF 305'000.- permettant de respecter les hauts standards énergétiques ainsi que les CHF 130'000.- des cellules photovoltaïques, on arrive à un total de CHF 720'000.- qui représente la différence entre le crédit demandé ce soir et celui proposé dans les amendements.

Par conséquent **M. Chambers** est d'avis que ceux qui ont déposé ces amendements sont en réalité opposés au boulodrome et en veut pour preuve le fait que l'amendement 1b a déjà été discuté en commission, de même que les frais de personnel. A ce sujet, il s'étonne que l'on arrive à un résultat en commission pour venir avec d'autres projets en plénière. En conclusion, il propose de passer au vote et que ceux qui s'opposent au projet le refusent clairement.

M. Schweizer considère que les amendements des socialistes visent effectivement à construire le bâti uniquement pour CHF 3'500'000.-. Il en déduit que, s'il faut encore voter un crédit d'étude pour réaliser les aménagements intérieurs et extérieurs, l'infrastructure finale reviendra encore plus cher que les CHF 4'300'000.- demandés ce soir. Il constate d'ailleurs que, à force de discuter de cet objet, il ne cesse d'augmenter. En conséquence, il préférerait que les conseillers prennent leurs responsabilités et refusent cet équipement plutôt que de continuer à tergiverser en prétextant accepter un boulodrome tout en lui mettant sans arrêt les bâtons dans les roues afin qu'il ne se réalise pas.

Enfin, **M. Schweizer** estime que la salle sera de toute façon polyvalente. Il note en outre qu'il ne reste plus assez d'argent pour financer des études, en rappelant que CHF 920'000.- ont déjà été dépensés en études pour l'agrandissement du centre sportif.

M. Hulliger relève que cet équipement sera homologué et pourra être ouvert à la large frange de la population qui pratique la pétanque en amateur. Il pense que l'administration a calculé le coût le plus juste pour ce boulodrome et que les municipaux doivent maintenant choisir s'ils en veulent un ou pas, en sachant que CHF 4.3 mio est le prix à payer et que les variantes pour une infrastructure plus petite ont été refusées. Quant à la comparaison avec la France, il ne doute pas que la patinoire aurait aussi coûté moitié moins cher dans ce pays.

M. Sansonnens fait remarquer que le projet a toujours inclus le bâti et les aménagements extérieurs et que la diminution des coûts demandée par M. Charpier rentrait dans une stratégie globale sur l'ensemble des équipements sportifs. Il tient à réfuter les remarques de ce dernier quant aux variantes en rappelant que plusieurs variantes ont été présentées, visant à simplifier le projet. A titre d'exemple, il indique qu'il a été renoncé à aménager deux club-house pour privilégier la solution d'un grand espace ouvert avec des locaux réservés aux clubs. Il y a également eu des variantes au niveau des pistes et c'est la solution avec douze pistes de 2.8 m. qui a finalement été retenue, **M. Sansonnens** précisant encore qu'il n'y a pas d'homologation en Suisse pour les terrains de pétanque.

En ce qui concerne les aménagements extérieurs de la patinoire, il indique qu'il n'était pas possible de les inclure dans le montant initial. En effet, il fallait prévoir les accès au quartier des Vergers dont le dossier n'était alors pas assez avancé. En réalité, précise **M. Sansonnens**, le coût des aménagements extérieurs se monte à CHF 2.5 mio, de même que celui de la route d'accès dont le coût sera financé par la taxe d'équipement.

Il tient encore à relever que les aménagements extérieurs, qui se montent à CHF 688'500.-, sont compris dans le projet de boulodrome et que les panneaux photovoltaïques sont également inclus pour un montant de CHF 130'000.-. Quant au coût de la construction en France et au prix du terrain, il fait remarquer que ce dernier n'entre pas en compte dans ce dossier puisqu'il s'agit d'un terrain communal. Enfin, des solutions peuvent être trouvées sans grandes difficultés en ce qui concerne les standards énergétiques, en aménageant par exemple des vitrages orientés au soleil. Il note d'ailleurs qu'une grande halle n'a pas à répondre aux mêmes exigences en matière de chauffage qu'un appartement et qu'il avait même été envisagé de supprimer le chauffage. Il ajoute encore qu'il n'a jamais été demandé de construire tous les bâtiments communaux avec de hauts standards énergétiques mais de voir s'il y avait un intérêt à aller dans ce sens lors de chaque réalisation.

M. Sansonnens tient encore à remercier ses collaborateurs de l'administration qui, à de nombreuses reprises, ont dû retravailler sur un projet afin de répondre aux demandes de modifications.

Il explique encore que quatre pistes sont prévues pour la boule lyonnaise ainsi que des pistes extérieures.

En conclusion, il constate que le Municipal n'arrive pas à se prononcer sur ce projet mais lui-même reste persuadé que tous veulent un boulodrome. Il serait donc simple que les conseillers se mettent d'accord sur un montant global sur lequel l'administration pourrait se baser pour faire de nouvelles études. **M. Sansonnens** précise cependant que l'ensemble des sommes à disposition pour les études de la 5^e étape du centre sportif a été utilisé, lesquelles ont permis la construction du terrain de football et de la patinoire. En conséquence, un nouveau projet de délibération devra être présenté pour faire de nouvelles études.

M. Charprier explique qu'il parlait de variantes pour la structure, par exemple, en relevant l'excellente qualité de la structure en bois réalisée au centre sportif de Maisonnex, et non pas sur des détails.

D'autre part, il aimerait savoir si les travaux seront remis en soumission en faisant remarquer que, vu la conjoncture actuelle et à venir, il est possible que les prix baissent.

M. Sansonnens répond qu'il est justement prévu une structure en bois et que la halle de Maisonnex a coûté CHF 5'000'000.-. Il va de soi que les dossiers seront remis en soumission puisque les contrats sont valables six mois et qu'une partie des études devra être refaite.

D'autre part on sait aujourd'hui, note **M. Sansonnens**, que l'on pourra utiliser la patinoire pour y mettre d'autres activités un jour ou l'autre, ce qui sera également le cas du boulodrome bien qu'il soit problématique d'y poser un plancher. Quoi qu'il en soit, il s'agit ce soir de prendre une décision sur une halle pour la pétanque.

Mme Ecuyer relève qu'il faudra refaire des études si l'on change le coût du projet et que ne pas tenir compte des normes "minergie" permettra d'économiser CHF 335'000.-.

M. Devaud signale que le Conseil administratif est très attentif à une bonne gestion des impôts comme il l'a prouvé dans le cadre du projet de budget.

En outre, il considère que de nombreux équipements en rapport avec le sport construits à Meyrin démontrent que le bon marché coûte toujours trop cher. Il cite à titre d'exemples la patinoire extérieure, la buvette et les tribunes du terrain de football, provisoires de 1983 à 2008, ainsi que les salles de gym ne répondant pas aux normes définies par les organes faïtières. Il a donc été décidé d'en tenir compte lors des nouvelles constructions afin de ne pas avoir à payer des adaptations onéreuses à terme.

D'autre part, **M. Devaud** pense qu'il ne faut pas se référer aux soixante membres du club de pétanque car ce sport intéresse un grand nombre de personnes, à voir le succès du boulodrome de la Queue d'Arve. De plus, il juge possible d'obtenir une participation financière du fonds d'équipement communal.

En conclusion, il demande de ne pas réaliser des infrastructures trop bon marché qui reviennent en fin de compte toujours trop cher. Il termine en rappelant que ce bâtiment devra s'intégrer aux immeubles prévus aux Vergers.

En premier lieu, **M. Iswala** met au vote l'**amendement** présenté par M. Hernot qui consiste à modifier le point 1 du "décide" comme suit:

1. *relative à une demande de crédit de CHF 3'500'000.- destiné à:*

- a) débiter les travaux de réalisation du bâtiment du boulodrome;*
- b) étudier dans un délai d'une année la modification des aménagements de manière à y intégrer d'autres équipements sportifs adéquats dans un tel lieu, par exemple un mur de grimpe, de quoi organiser des assemblées et fêtes, un espace de stockage de matériel du service de l'environnement ainsi que toutes activités susceptibles de cohabiter avec la pratique des jeux de boules;*

c) *étudier les coûts de personnel et de fonctionnement liés aux diverses activités*

ainsi que le titre de la délibération et les points 2 à 5 du "décide" en fonction de cette modification.

Cet amendement est **APPROUVE PAR 16 OUI ET 13 NON**.

En raison de ce résultat, **M. Gremaud** propose de renvoyer ce projet en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

M. Iswala met donc au vote le renvoi de la délibération n°2005-31b à la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

Cette proposition est **ACCEPTÉE PAR 12 OUI, 10 NON ET 7 ABSTENTIONS**.

Au vu de cette décision qui le déçoit, **M. Schweizer** annonce qu'il rend au Conseil administratif la médaille du mérite communal qui lui a été attribuée.

La séance est suspendue de 21h00 à 22h00.

(Départ de Mme Duay-Duran et M. Dumalle)

* * *

En préambule, **M. Iswala** adresse ses meilleurs vœux à l'assemblée pour l'an prochain et, en complicité avec M. Chatelain, chef du service de l'environnement, offre des fleurs aux membres du Conseil. Il donne lecture d'une citation: "L'erreur n'annule pas la valeur de l'effort accompli". Enfin il fait remarquer que les fleurs ne sont pas monocolores et en déduit que les êtres sont faits pour vivre dans la diversité.

(Quelques applaudissements)

11. Résolution n°2008-27 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative au déplacement du Jardin Robinson sur le site initialement prévu dans le plan directeur du quartier des Vergers ou tout autre site permettant une réalisation rapide

En premier lieu, **M. Hulliger** rappelle que la rénovation du Jardin Robinson est discutée au sein du Conseil depuis 1995 et qu'il a même été question de le détruire pour le reconstruire, ce qui aurait eu pour inconvénient de devoir stopper momentanément les activités qui s'y déroulent. Il a ensuite été envisagé de l'implanter en face de la Maison Vaudagne mais le plan localisé des Vergers prévoyait d'y construire des immeubles et, en conséquence, de déplacer le Jardin Robinson à côté des terrains de football. Or, M. Hulliger note que la construction de ce nouveau quartier va prendre encore de nombreuses années et il craint que les travaux du Jardin Robinson soient encore retardés d'une vingtaine d'années.

Il se dit opposé au déplacement du Jardin Robinson selon le projet de PLQ des Vergers, d'une part parce qu'il juge inopportun de le mettre à côté d'une école et, d'autre part, du fait de sa situation excentrée qui pourrait laisser entendre qu'il est réservé aux futurs habitants du quartier des Vergers.

M. Hulliger pense qu'il est maintenant temps de prévoir ce bâtiment dans un lieu accueillant, d'où cette résolution qui demande sa reconstruction sur le site initialement prévu dans le plan directeur du quartier des Vergers ou tout autre emplacement permettant une réalisation rapide. Il mentionne encore que les enfants sont satisfaits de l'endroit où ils sont actuellement mais que celui-ci est voué à d'autres activités.

Quant à transformer cette résolution en motion, il ne pense pas que ce soit important puisque le "décide" demande de présenter dans les six mois un projet de délibération, ce qui implique qu'un nouvel emplacement a été trouvé. En conclusion, au vu de la vétusté du bâtiment et de ce qui précède, il demande un vote immédiat.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Iswala** met aux voix le **vote immédiat** qui est **ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

Mme Doudin fait part de la position des écologistes:

"Nous pouvons soutenir cette résolution qui a l'intérêt de soulever la question du Jardin Robinson à moyen et à court termes. Notre premier souci est que, dans les plus brefs délais, le Jardin Robinson puisse accueillir nos enfants ainsi que les animaux dans des conditions acceptables.

Voilà environ trente ans que cette structure associative accueille chaque semaine plusieurs centaines d'enfants et cela fait une dizaine d'années que le Jardin Robinson attend d'être reconstruit. Le projet du nouveau quartier des Vergers a mis cette reconstruction en attente. Aujourd'hui, la réalisation de ce futur quartier prend du retard, le plan localisé de quartier (PLQ) n'est pas encore totalement défini, les propriétaires des différentes parcelles qui composent les Vergers ne sont pas tous acquis à la vente, etc. Avant que tous les points précités soient résolus et que le nouvel emplacement pour le Jardin Robinson soit trouvé, dans cette zone ou ailleurs dans notre commune, cela prendra encore un certain nombre d'années.

En attendant, le groupe des Verts vous propose d'auditionner le Jardin Robinson dans ses locaux, comme nous l'avons fait pour la Maison Vaudagne, afin de savoir s'il y a lieu d'entreprendre des travaux ou des aménagements urgents, qui puissent lui permettre d'attendre dans des conditions acceptables la réalisation du nouveau Jardin Robinson.

En tant que présidente de la commission action sociale et jeunesse, je veillerai afin que cette commission soit convoquée dans les plus brefs délais."

Afin qu'il puisse être donné suite à ce projet, **M. Osmani** propose de le transformer en motion selon l'article 30 du règlement du Conseil municipal.

M. Hulliger pense que c'est une question de forme qui n'a que peu d'importance. Il relève qu'une motion demande au Conseil administratif de donner une réponse dans les six mois alors que lui-même attend une action et c'est pourquoi il préfère le maintien d'une résolution.

Mme Boget explique qu'une résolution doit normalement comprendre des informations permettant de faire des propositions, alors que ce projet demande que l'administration se penche sur un problème pour faire des propositions de lieux d'implantation du Jardin Robinson. Elle ne pense pas que ce soit du ressort d'une commission mais qu'il s'agit plutôt du travail de l'administration qui devra émettre des propositions dans un délai de six mois.

D'autre part, en ce qui concerne le renvoi de cet objet en commission d'action sociale et jeunesse, elle estime qu'il relève plutôt de l'urbanisme.

Quoi qu'il en soit, **Mme Boget** trouve préférable de renvoyer ce dossier au Conseil administratif afin qu'il soumette des propositions au Municipal.

M. Chambers est favorable à une résolution car le Conseil discute depuis plusieurs années des nouveaux locaux pour le Jardin Robinson, le projet prévu ayant été mis en stand-by en raison du nouveau quartier des Vergers. Il considère que l'administration connaît déjà tous les éléments et est donc en mesure de soumettre des propositions au Conseil. Aussi ne juge-t-il pas nécessaire de renvoyer ce projet en commission.

Mme Boccard donne connaissance de la position de son parti:

"Le groupe démocrate-chrétien propose de soutenir cette résolution.

Le Jardin Robinson, vu son mode de fonctionnement avec un terrain de jeux accidenté et ses divers animaux, se doit d'être un peu à l'écart des habitations tout en respectant le trajet que doivent effectuer les enfants souvent par eux-mêmes.

Insérer le Jardin Robinson dans le futur projet des Vergers nous semble une excellente initiative. Toutefois, dans l'intervalle et au vu du temps qui va encore s'écouler jusqu'à la prise en possession de ce nouveau Jardin Robinson, il nous semble indispensable de prévoir un budget pour une réfection simple mais acceptable pour l'actuel Jardin Robinson afin que ce lieu puisse poursuivre ses activités dans des conditions dites acceptables, ce qui n'est plus le cas actuellement. Pour exemples: le toit n'est plus étanche, le bâtiment est inchauffable vu le manque d'isolation, il n'y a qu'un seul WC bien utilisé pour parfois jusqu'à 40 personnes, etc.

Nous demandons donc au Conseil administratif de nous proposer en urgence un projet de rénovation dans ce sens ou un nouvel espace rapidement opérationnel."

M. Schweizer annonce que l'UDC approuvera la résolution car une rénovation urgente doit effectivement être faite.

Mme Riman signale que le groupe A gauche toute va évidemment soutenir cette résolution, qu'elle trouve important de ne pas transformer en motion qui a moins de poids.

Mme Doudin tient à préciser que les Verts reconnaissent que c'est à la commission d'urbanisme de se pencher sur une nouvelle implantation. Elle trouve toutefois important d'auditionner les responsables du Jardin Robinson afin de savoir s'ils ont des besoins urgents puisqu'ils attendent depuis 10 ans des travaux de rénovation. Il lui semble en effet inconcevable de laisser les enfants dans un bâtiment en mauvais état et c'est pourquoi elle convoquera une commission d'action sociale et jeunesse pour en discuter.

Mme Ecuyer fait la déclaration suivante:

"Le Jardin Robinson a de plus en plus besoin d'une cure de jouvence et nous nous devons de trouver au plus vite des solutions pour son emplacement et sa réalisation. Avec la construction du nouveau quartier des Vergers, il n'est pas évident de trouver le site idéal. Il faut également tenir compte des contraintes liées à ce type de lieu dédié aux enfants.

Le groupe radical soutiendra cette résolution."

Mme Ecuyer ajoute qu'elle approuve la proposition des Verts d'auditionner les responsables du Jardin Robinson.

M. Brulhart préfère transformer cette résolution en motion afin que le Municipal dispose de propositions d'emplacements pour en discuter et se prononcer lorsque ce projet sera renvoyé en commission.

M. Schweizer pense qu'une commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments doit être rapidement convoquée en vue d'effectuer les travaux les plus urgents, laquelle devra être suivie immédiatement d'une commission d'urbanisme consacrée à la recherche d'un emplacement adéquat.

M. Chambers fait remarquer que si l'on veut auditionner une association, il ne faut pas voter une motion puisque celle-ci demande au Conseil administratif d'établir un rapport.

M. Brulhart rappelle avoir dit que le Conseil administratif pourra revenir avec des propositions dans un délai de six mois, lesquelles pourront ensuite être renvoyées en commission.

M. Hulliger note que tous sont d'accord sur le fond mais différent sur la forme. Quant à lui, il préfère une résolution qui a plus de poids, d'autant plus que certaines motions n'ont pas été traitées dans les délais impartis. Etant donné que c'est de son ressort, il maintient donc son projet de résolution.

La parole n'est plus demandée et **M. Iswala** met au vote la **résolution n°2008-27**

présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative au déplacement du Jardin Robinson sur le site initialement prévu dans le plan directeur du quartier des Vergers ou tout autre site permettant une réalisation rapide

Vu la vétusté des installations du Jardin Robinson actuel,

Vu le risque inhérent d'accidents,

Vu le nombre important d'enfants fréquentant ce lieu,

Vu le plan directeur du quartier des Vergers,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 9 décembre 2008,

D E C I D E

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de demander au Conseil administratif:

1. d'étudier et de planifier dans les plus brefs délais le déplacement du Jardin Robinson sur le site initialement prévu dans le plan directeur du quartier des Vergers, ou tout autre site permettant une réalisation rapide,
2. de présenter dans les six mois un projet de délibération chiffré relatif à sa réalisation.

* * *

12. Résolution n°2008-28 présentée par Mmes Renée Ecuyer, Janine Revillet et MM. Mathieu Chambers, Jacques Charpier, Ludovic Gremaud, François Haldemann, Jean-Philippe Hulliger, Placide Iswala, Yves de Préville, Surane Ragavan, Laurent Tremblet (président) et Didier Schweizer, membres de la commission d'urbanisme mobilité et logement, demandant au Conseil administratif d'exiger du Conseil d'Etat la mise en place de PLQ aux Vergers intégrant les hauts standards énergétiques et le pourcentage supplémentaire prévu dans la LGZD

M. Iswala annonce que le Bureau s'est prononcé en faveur du vote immédiat et, la parole n'étant pas demandée, met aux voix cette proposition.

Le **vote immédiat** est **APPROUVE A L'UNANIMITE**.

M. Sansonnens explique qu'il est actuellement procédé à l'étude des plans localisés de quartier pour les Vergers. Etant donné que le Municipal a demandé d'y réaliser un écoquartier, il a été parti du principe que tous les bâtiments devaient respecter les normes "minergie". Toutefois, pour ce faire, une dérogation doit être demandée permettant d'accroître les surfaces habitables de 10% afin de compenser l'augmentation des coûts de construction induite par ces normes.

M. Sansonnens ajoute qu'il s'agit d'éviter qu'une partie des bâtiments seulement respecte les hauts standards énergétiques et c'est pourquoi il est proposé qu'une dérogation globale soit demandée pour tout le quartier. Il précise que le Conseil d'Etat étudie actuellement un projet de loi afin que la totalité des nouvelles constructions soit en conformité avec les hauts standards énergétiques.

Il termine en indiquant qu'il est souhaité présenter rapidement cette requête au Conseil d'Etat puisque la discussion sur le plan localisé de quartier des Vergers est en cours et qu'il s'agira de pouvoir attribuer les droits à bâtir à chaque propriétaire.

En premier lieu, **M. Hulliger** précise qu'il a fallu nommer les membres de la commission d'urbanisme dans l'intitulé de la résolution puisqu'il n'est pas possible à une commission de présenter un projet de résolution.

D'autre part, il juge important que la Commune ait la mainmise sur ce dossier afin que l'augmentation de l'indice d'utilisation du sol de 10% soit concrétisée de manière uniforme, en augmentant soit la hauteur, soit la largeur des bâtiments. Il relève que des mandataires ont réalisé un PLQ des Vergers qui tient d'ores et déjà compte de cette augmentation, ce qui permet de définir les gabarits des immeubles et d'éviter d'avoir des réalisations disparates. Or, actuellement la loi ne permet pas de tenir compte de ces normes dans les PLQ. **M. Hulliger** en déduit que le vote de cette résolution serait un message au Conseil d'Etat afin que la loi soit rapidement modifiée en fonction de ce qui précède.

Il annonce en conclusion que l'Alliance des indépendants meyrinois soutiendra ce projet.

M. Hernot rappelle que le Conseil municipal s'est engagé à réaliser un écoquartier de qualité aux Vergers et qu'il doit montrer sa volonté d'aller dans ce sens par le biais de cette résolution. Aussi le groupe socialiste approuvera-t-il cette résolution.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, il est procédé au vote de la **résolution n° 2008-28**

présentée par Mmes Renée Ecuyer, Janine Revillet et MM. Mathieu Chambers, Jacques Charprier, Ludovic Gremaud, François Haldemann, Jean-Philippe Hulliger, Placide Iswala, Yves de Préville, Surane Ragavan, Laurent Tremblet (président), Didier Schweizer, membres de la commission d'urbanisme mobilité et logement, demandant au Conseil administratif d'exiger du Conseil d'Etat la mise en place de PLQ aux Vergers intégrant les hauts standards énergétiques et le pourcentage supplémentaire prévu dans la LGZD

Vu la délibération n°21a/2005, approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2005, relative à la modification du régime des zones de construction du lieu-dit Les Vergers et du centre sportif (avenue de Vaudagne, route de Meyrin, avenue Louis-Rendu) – plan No 29'483-526;

Vu la résolution n°08c/2005 relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers n°29'500-526 approuvée par 26 oui et 2 abstentions le 3 octobre 2006, ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu les trois séminaires de concertation auxquels participaient les différents propriétaires, cultivateurs, partis politiques et autres associations concernés;

Vu la demande du Conseil municipal de réaliser une mixité de logements dans ce nouveau quartier et un quartier exemplaire en terme de développement durable;

Vu la résolution n°15b/2007 approuvée le 11 décembre 2007 à l'unanimité relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "éco-quartier";

Vu la résolution n°2005-10a présentée par Yves de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, pour l'application des hauts standards énergétiques aux bâtiments communaux approuvée le 9 septembre 2008 à l'unanimité;

Vu la résolution n°2005-11a présentée par Yves de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, pour l'application du standard Minergie P pour les bâtiments de la Fondation Nouveau Meyrin approuvée le 9 septembre 2008 à l'unanimité;

Vu la demande de la direction de l'aménagement du territoire (DAT) de minorer les PLQ de 10% afin d'offrir aux futurs constructeurs la possibilité d'augmenter les projets de 10% en cas de réalisation conforme aux hauts standards énergétiques (Minergie).

Vu l'article 3 alinéa 4 de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD) L 1 35, dans lequel il est prévu que l'application des hauts standards énergétiques constitue un motif d'intérêt général permettant au constructeur une surface de plancher supplémentaire de 10% au maximum;

Vu le risque avéré que l'application de cette dérogation au "coup par coup" aboutisse à des épaissements partiels d'immeubles, surélévations ponctuelles, non contrôlables au gré des différentes requêtes en autorisations;

Vu la loi sur l'énergie (LEn) L 2 30;

Vu le Plan directeur cantonal de l'énergie 2005-2009;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 9 décembre 2008,

D E C I D E

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de charger le Conseil administratif d'exiger du Conseil d'Etat la mise en place de PLQ aux Vergers intégrant les hauts standards énergétiques et le pourcentage supplémentaire prévu dans la LGZD.

13. Résolution n° 2008-14a présentée par A gauche toute (AGT) relative à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du Lac des Vernes. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. Ragavan, Ve)

M. Ragavan donne lecture du rapport de la commission du 12 novembre 2008:

"La Commune a l'intention d'implanter un plan d'eau selon le résultat du scrutin populaire du 13 juin 2004. Cela lui permettra d'une part d'assainir la cité afin de contrôler les crues au travers du Nant d'Avril et, d'autre part, d'offrir à la population une zone agréable agrémentée d'équipements d'utilité publique. Ce projet est nommé "lac des Vernes" et se situerait dans une zone où la parcelle n'est pas encore propriété de l'Etat. L'ordre du jour était de savoir si les commissaires seraient d'accord de demander au Conseil administratif d'acquérir très rapidement les terrains concernés par l'aménagement du lac des Vernes et ce en appliquant les différentes procédures que les lois lui permettent et de demander au Conseil administratif de tenir le Conseil municipal au courant, régulièrement, de l'avancement du dossier de l'assainissement.

Etat des lieux

- *Il faut acquérir des terrains pour le lac des Vernes.*
- *Le débit du lac a été diminué de 8.5 m³/s à 1 m³/s par le canton.*

Informations

- *Le projet du lac des Vernes fait partie d'un projet visant à être conforme selon les exigences légales en matière de protection des eaux (LEaux) et de réductions des risques d'inondations.*
- *Le service cantonal d'évacuation de l'eau a changé de stratégie et cela aura des conséquences sur le projet initialement voté.*

Problématiques soulevées

- *Au départ le projet fût conçu pour absorber les grandes crues arrivant tous les 30 ans mais, après une nouvelle étude, le canton modifiât sa stratégie de protection du Nant d'Avril contre les petites crues, plus fréquentes car elles seront plus néfastes à cette rivière.*
- *En diminuant le débit cela favorise le marnage, ce qui empêche la faune et la flore de se développer correctement. Le côté nature-détente du projet du lac des Vernes ne sera pas conforme au projet présenté au scrutin populaire du 13 juin 2004.*
- *La protection du Nant d'Avril est désormais en contradiction avec le projet du lac des Vernes.*
- *La construction du collège dépend du canton et il est envisageable qu'il ne se trouve plus aux abords du lac. La Commune est décidée à acheter ces parcelles s'il ne venait pas à construire l'établissement à cet emplacement dans le cadre du quartier des Vergers mais elle aimerait avoir la garantie de l'Etat qu'elle aura les mêmes conditions de prix que celui-ci.*

Solution

L'avancement du projet et les nouvelles études dans l'état actuel des choses modifieraient des paramètres fondamentaux du projet. Plusieurs étapes seront encore nécessaires à la finalisation du projet général qui est l'assainissement des eaux, ce qui laisse une place aux variations des points de vue, que ce soit de la Commune ou de l'Etat. Une des étapes que propose l'AGT est d'accélérer l'acquisition des parcelles et de tenir au courant les commissaires de l'état d'avancement du projet.

Décision

La résolution est mise au vote et approuvée par 8 oui et 2 abstentions.

Conclusion

La commission qui s'est réunie au départ afin de débattre sur l'accélération et le suivi du projet du lac des Vernes et qui l'a d'ailleurs acceptée, s'est vue malgré tout durant la commission choquée d'apprendre que de nouvelles dispositions avaient été prises par le canton et cela même après votation populaire. En tenant compte des nouveaux paramètres, cela entraînera des modifications fondamentales au projet, surtout sur l'aspect rétention d'eau qui est sa fonction première."

Pour **Mme Revillet** cette résolution est d'autant plus nécessaire que le projet de lac des Vernes est confronté à deux problèmes très différents. L'un fait suite aux nouvelles normes de rétention des eaux, ce qui implique un réexamen de tout ce qui va en découler (situation et dimension du lac, arborisation, etc.). Quant à l'autre aspect problématique, qui l'a beaucoup étonnée, il s'agit de l'achat des terrains nécessaires à la réalisation du lac. En effet, elle rappelle que le Conseil municipal a décidé d'aller jusqu'à l'expropriation si les négociations n'aboutissaient pas, et que le Grand Conseil a suivi la Commune. **Mme Revillet** ne comprend donc pas pour quelle raison la Commune n'a pas encore acquis ces terrains, d'autant moins que leur prix a été fixé par le Conseil d'Etat.

Elle termine en indiquant que c'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra cette résolution.

Mme Ecuyer fait la déclaration suivante:

"Il est évident que sans terrain il ne peut pas y avoir de lac. Actuellement, après de longues négociations, le Conseil administratif semble quasiment à bout touchant. Il ne faudrait donc pas risquer de court-circuiter les pourparlers. Nous rappelons que les radicaux ont toujours été opposés à l'expropriation tant qu'une négociation est faisable. Ils proposent donc un amendement dans le premier "décide", soit de supprimer "et en appliquant les différentes procédures que les lois lui permettent" qui ouvrent grande la porte à l'expropriation.

Le groupe radical approuvera cette résolution amendée."

M. Charpier annonce que le groupe AGT acceptera ce projet. Il va de soi qu'il préférerait éviter l'expropriation mais considère qu'il faudra y avoir recours si les négociations n'aboutissent pas. Il refusera donc l'amendement proposé par Mme Ecuyer car il trouve peu responsable d'enlever une mention qui permet précisément d'exproprier si nécessaire.

D'autre part, il ne trouve pas acceptable que la direction du territoire change de philosophie en ce qui concerne les cours d'eau au milieu de la procédure. Il considère en outre que la Commune n'a pas à résoudre à elle seule les problèmes de débit du Nant d'Avril qui est une rivière cantonale et qu'elle a deux mandats, l'un consistant à ramener le débit du Nant d'Avril à 8 m³/s au maximum et l'autre à ne pas diminuer la qualité des eaux qui se jettent dans cette rivière.

En résumé il estime que les exigences du Conseil d'Etat sont disproportionnées et que la Commune doit refuser d'y donner suite.

M. Hulliger note que la décision du Conseil d'Etat remet en cause le projet du lac des Vernes tel que largement accepté par le biais d'une initiative populaire. Il estime que la Commune doit se dépêcher de faire ce lac avant qu'une nouvelle décision du canton l'en empêche et, pour ce faire, acquérir les terrains nécessaires. Il reconnaît que si le canton propose un prix différent pour la partie qui l'intéresse, au sud de la zone, cela peut poser un problème. Quoi qu'il en soit, il considère que ces négociations sont du ressort du Conseil administratif afin de trouver si possible un accord, lui-même préférant éviter l'expropriation.

M. Gremaud relève que le canton essaie de reporter sur les communes les coûts des travaux trop onéreux, ce qu'il juge inacceptable.

Il estime que le projet qu'il est demandé à la Commune de mettre en chantier ne correspond plus à celui voté par la population et que le Municipal doit faire respecter les décisions populaires.

En conclusion, il indique que le parti démocrate-chrétien approuvera cette résolution avec l'amendement proposé par les radicaux, en considérant que "l'on nous mène en bateau".

Mme Hayes fait part de la position de l'UDC:

"Le lac des Vernes, dont la votation populaire a été lancée en juin 2004, montrait très clairement que le choix de la population s'était arrêté sur un lac de rétention des eaux claires doté d'une zone de détente et de verdure. Vu l'avancement des travaux du réseau d'assainissement, il nous paraît plus qu'urgent que les terrains où le lac doit être implanté soient acquis. Franchement, il nous semble incroyable qu'on ait pas encore procédé à cet achat puisque, de toutes façons, le lac doit être réalisé même si l'on ne sait pas encore s'il répondra aux exigences demandées au départ, mais nous tenons à rappeler que la voix du peuple doit être respectée, il y va de notre crédibilité à tous.

Nous voterons favorablement cette résolution avec l'amendement du parti radical."

M. Iswala met tout d'abord au vote l'**amendement** proposé par le parti radical qui consiste à supprimer la dernière partie du point 1 du "décide" à savoir:

1. ...et en appliquant les différentes procédures que les lois lui permettent;"

Cet amendement est **REFUSE PAR 14 NON, 12 OUI ET 1 ABSTENTION.**

Il est ensuite procédé au vote de la **résolution n° 2008-14a**

présentée par A gauche toute (AGT) relative à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du Lac des Vernes

Vu le résultat du scrutin populaire du 13 juin 2004 où les citoyens ont très largement accepté la solution du Lac des Vernes (et refusé non moins massivement le contre-projet) pour résoudre le problème de la rétention des eaux claires de la Cité;

Vu la délibération n° 33a/2004 adoptée par le Conseil municipal en date du 16 novembre 2004 "décidant d'ouvrir un crédit de CHF 42'385'000.- destiné au financement des travaux de la 1ère étape d'assainissement de la Cité, considérant le concept de rétention des eaux claires "Lac des Vernes" conforme à l'initiative approuvée par le peuple meyrinois le 13 juin 2004";

Vu la délibération n° 32a/2004 votée par le Conseil municipal le 16 novembre 2004 décidant, d'une part, de demander au Grand Conseil de décréter d'utilité publique les travaux du réseau d'assainissement de la Cité et de rétention des eaux en vue de l'acquisition des terrains nécessaires, et ,d'autre part, d'ouvrir un crédit de CHF 570'000.- destiné à couvrir les indemnités et frais de l'acquisition précitée;

Vu la délibération n° 22a/2005 approuvée par le Conseil municipal, par 25 oui et 1 non, le 13 septembre 2005 "préavisant favorablement le projet de loi relatif à la modification des limites de zones portant sur la création d'une zone affectée à de l'équipement public au lieu-dit les Vernes comprenant une zone des bois et forêts, une zone de développement 3 destinée à de l'équipement public et un périmètre d'utilité publique affecté à la réalisation d'un ouvrage de gestion des eaux au lieu-dit "Le lac des Vernes", ainsi que le plan l'accompagnant N.29049-526, version au 14 janvier 2005, établi par le DAEL";

Vu l'avancement effectif des travaux du réseau d'assainissement des eaux, travaux qui sont, semble-t-il, pratiquement achevés;

Vu l'urgence de démarrer les travaux de construction du Lac des Vernes, qui fait partie intégrante du projet d'assainissement et dont les terrains ont été déclarés d'utilité publique par le Grand Conseil le 23 juin 2006 (PL 9813);

Considérant que ces terrains n'ont, à ce jour et à notre connaissance, pas encore été acquis;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition de l'AGT, en séance du 9 décembre 2008,

DECIDE

PAR 24 OUI ET 3 ABSTENTIONS

1. de demander au Conseil administratif d'acquérir, très rapidement, les terrains concernés par l'aménagement du Lac des Vernes, et ce en appliquant les différentes procédures que les lois lui permettent;
2. de demander au Conseil administratif de tenir le Conseil municipal au courant, régulièrement, de l'avancement du dossier de l'assainissement.

* * *

14. Projets de résolution

Néant.

* * *

15. Motion n°2008-06 relative à la lutte contre le vandalisme et les déprédations de plus en plus graves contre les installations et les bâtiments tant communaux que publics, présentée par François Haldemann au nom du groupe radical

M. Haldemann fait remarquer que Meyrin n'échappe pas au vandalisme sur des bâtiments communaux, comme l'a confirmé la récente destruction des vitres de la patinoire couverte. Bien que la très grande majorité des jeunes ne commette aucune incivilité, il estime qu'il est du devoir de la Commune de prendre des mesures afin que la situation ne se détériore pas.

Pour **M. Haldemann**, les déprédations ont deux effets néfastes, d'une part au niveau des coûts occasionnés pour la collectivité et, d'autre part, parce qu'elles accroissent le sentiment d'insécurité dans la population. Il insiste sur le mot "sentiment" dans la mesure où des dégâts causés à des bâtiments ne peuvent être assimilés à des menaces à l'intégrité physique des habitants mais il considère qu'il ne faut pas sous-estimer cet aspect.

En conséquence, par le biais d'une motion, il demande au Conseil administratif d'évaluer les mesures à prendre pour éviter ces déprédations et cite comme piste envisageable une meilleure surveillance des bâtiments. **M. Haldemann** note que des mesures préventives pourraient également être mises en place, tel un engagement accru auprès des jeunes à risque.

M. Robert reconnaît que le sentiment d'insécurité se renforce parmi la population et il est d'avis que la probable augmentation à venir du taux de chômage, les pertes du 2^e pilier, etc. ne vont qu'accroître ce sentiment. Il mentionne que, pour les socialistes, c'est avant tout contre ce sentiment qu'il faut lutter, sans oublier certes les auteurs d'actes de vandalisme mais cette tâche est principalement du ressort de la police et de la justice. Il note que le discours sécuritaire sert de tactique politique à certains partis, qui font la lutte au petit banditisme tout en laissant les vampires de l'économie s'enrichir avant de détruire les emplois.

En conséquence et tout en reconnaissant l'existence des déprédations dans la Commune, les membres de son parti aimeraient connaître leur fréquence et leur gravité avant de prendre des mesures. Dans cette optique, **M. Robert** propose un amendement consistant à rajouter un point 1 au "décide", à savoir:

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif

1. *à présenter un rapport sur la situation et sur l'évolution des incivilités, du vandalisme et sur l'insécurité à Meyrin".*

Il termine en indiquant que les socialistes approuveront cette motion si cet amendement est accepté.

M. Hulliger demande si les points 1 et 2 seraient maintenus, ce qui lui est confirmé, et il annonce qu'il acceptera donc l'amendement ainsi que la motion.

D'autre part, il souhaite être assuré que le projet chiffré dont il est question au point 3 est destiné à financer les mesures prises pour limiter les incivilités et non pas à payer les dégâts.

M. Sansonnens le lui confirme en précisant que la Commune est assurée contre ce type de déprédation.

Au vu de ce qui précède et afin de lever toute équivoque, **M. Hulliger** propose de modifier le point 2 du "décide" comme suit :

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif

2. *à rechercher rapidement des solutions efficaces et à nous présenter un projet chiffré sous forme de délibération;*
3. *à présenter régulièrement les coûts des déprédations dans la Commune.*

En premier lieu, **M. Devaud** relève que la commune de Meyrin a fait énormément pour instaurer une relative sécurité, par le biais d'un soutien au monde associatif qui a eu une action prépondérante au niveau de l'encadrement de la jeunesse et des Meyrinois. Il est également possible d'agir en augmentant la surveillance, avec une meilleure sécurité ou un renforcement des ASM, lui-même ne sachant pas quelle est la meilleure solution.

Quoi qu'il en soit, la Commune est déterminée à ne pas céder face au vandalisme et il trouve judicieux de déterminer dans un premier temps les problèmes d'incivilités à Meyrin. Un rapport pourrait être établi par l'administration et une commission de sécurité réunie ensuite pour analyser les données et faire des propositions concertées avec l'administratif. A ce sujet, **M. Devaud** rappelle qu'il avait été question de mettre des caméras de surveillance mais que cette proposition avait été refusée en raison de l'atteinte à la sphère privée.

M. Chambers est d'avis que la Commune fait effectivement beaucoup pour ses associations sportives, culturelles, etc. Il est certes possible d'augmenter les éducateurs de rue ou les ASM, voire de financer une police privée ou de demander à la police cantonale d'accroître sa présence à Meyrin. Quant aux caméras de surveillance, il signale que les communes qui en ont installées ont constaté une baisse des infractions.

Enfin, **M. Chambers** trouve plus judicieux de faire un historique des cinq dernières années, soit un état des lieux, plutôt qu'un rapport sur la situation actuelle, les conseillers étant à même de juger de la situation. Il termine en indiquant que son groupe acceptera cette motion.

Mme Riman s'étonne que les radicaux présentent une telle motion. En effet, bien qu'il soit président de la commission de sécurité depuis le mois d'avril, M. Haldemann ne l'a jamais convoquée alors que la question des déprédations n'est pas nouvelle.

Quoi qu'il en soit, elle approuve l'installation de caméras de surveillance puisqu'il est impossible de mettre un policier à côté de chaque bâtiment. En résumé elle considère que ceci doit être discuté en commission et qu'il n'était pas besoin de déposer une motion pour ce faire.

Pour **Mme Schweizer**, ce projet va dans le sens des combats politiques de l'UDC pour qui la sécurité des personnes et des biens est importante. Elle demande qu'il soit rapidement donné suite à cette motion que son groupe approuvera.

En réponse à Mme Riman, **M. Haldemann** considère qu'il y a eu une accentuation des actes de vandalisme avec le bris des vitres de la patinoire, et que c'est l'occasion de demander au Conseil administratif de réfléchir à ce problème. De plus, il fait remarquer qu'il n'envisage pas que des mesures sécuritaires mais également une amélioration de l'encadrement afin de comprendre ce qui motive certaines personnes à commettre des actes de vandalisme.

M. Gremaud signale que les jeunes démocrates-chrétiens ont récemment organisé un débat sur la violence des jeunes et en ont déduit qu'il est difficile d'obtenir des statistiques révélatrices sur ces actes. A titre d'exemples, il explique que la tendance actuelle est de dénoncer plus facilement ces délits et qu'autrefois la police n'enregistrait pas systématiquement les cas de vandalisme. En conséquence, une augmentation des incivilités au niveau statistique ne correspond pas forcément à la réalité.

M. Osmani annonce que lui-même et sa famille ne se sentent pas du tout en insécurité dans la Commune et que s'il approuvera l'amendement de M. Robert, il refusera toutefois la motion.

M. Brulhart note que M. Gremaud a évoqué des statistiques fédérales alors qu'il est actuellement question de la Commune. En outre, M. Chambers ayant parlé d'un état des lieux et M. Robert d'un rapport, il propose de faire un rapport d'état des lieux!

Mme Riman estime qu'il faut également voir si ces actes sont commis par des Meyrinois car le travail social ne peut avoir un effet que sur les habitants de la Commune.

M. Schweizer signale que, selon la police de Blandonnet, 263 cambriolages ont été perpétrés à Meyrin de janvier à septembre 2008 alors qu'il y en a eu 165 en 2007. Aussi se désolé-t-il de voir que certains prennent à la légère les problèmes d'insécurité que ressent pourtant la population.

D'autre part, il indique que son parti va présenter une résolution lors de la prochaine séance afin de demander qu'un poste de police soit installé à Meyrin. Il ne doute pas que celui-ci répondrait à une demande de la population.

M. Schweizer conclut en estimant que si la Commune n'agit pas, la situation ira en s'aggravant. Or, l'UDC souhaite que les gens puissent sortir le soir sans souci.

M. Charpier appuie la proposition de Mme Riman de renvoyer cette motion à la commission de sécurité car c'est son rôle d'étudier ce genre de dossier. En effet, il juge trop facile de demander au Conseil administratif de résoudre ce type de problème alors qu'il a déjà suffisamment de travail.

M. Iswala lui fait remarquer qu'une motion ne peut pas être renvoyée en commission.

Mme Revillet signale que la commission consultative des Aînés a récemment invité des policiers pour parler de l'insécurité. A cette occasion, il a été dit que, globalement, il n'y avait pas d'augmentation des délits à Meyrin, laquelle n'est pas plus touchée que les autres communes suburbaines ou la ville. Il s'agit donc de ne pas être alarmiste.

M. Hernot retient de la plupart des propos tenus que les incivilités sont attribuées aux jeunes, et il souhaite que l'on garde une certaine neutralité tant que les coupables ne sont pas arrêtés. Quant au poste de police, il rappelle qu'en 1986, le parti socialiste a lancé une initiative demandant un tel poste dans la Commune.

M. Devaud pense que la meilleure solution consiste à demander à ses services de faire un inventaire des incivilités commises à Meyrin, qui soit présenté en commission de sécurité, des actions concertées pouvant ensuite être menées.

M. Charpier précise que son groupe retire sa proposition de renvoi en commission et qu'il approuvera cette motion.

M. Iswala met en premier lieu au vote l'**amendement** présenté par le groupe socialiste consistant à rajouter le point suivant aux "décide":

- 1. à présenter un rapport sur la situation et sur l'évolution des incivilités, du vandalisme et sur l'insécurité à Meyrin;*

Cet amendement est **APPROUVE A L'UNANIMITE**.

M. Iswala voulant ensuite mettre au vote la proposition d'amendement de M. Hulliger, celui-ci annonce qu'il la retire.

Il est donc procédé au vote de la **motion n°2008-06**

relative à la lutte contre le vandalisme et les déprédations de plus en plus graves contre les installations et les bâtiments tant communaux que publics, présentée par François Haldemann au nom du groupe radical

Il s'avère que, malgré la surveillance renforcée mise en place sur le territoire communal, de nombreux actes de vandalisme et des déprédations importantes ont lieu, particulièrement en fin de semaine, sur divers sites de notre commune.

Ils occasionnent des frais importants et renforcent le sentiment d'insécurité de la population.

Constatant que les moyens actuels mis en œuvre sont insuffisants pour prévenir et lutter efficacement contre ces actes délictueux, il nous paraît urgent d'étudier des solutions complémentaires performantes pour surveiller les endroits à risque de manière constante afin de mettre fin à la poursuite, voire même l'aggravation de ces agissements.

C'est pourquoi le groupe radical demande au Conseil administratif d'étudier et de nous présenter dans les meilleurs délais un projet de prévention et de lutte contre ce fléau ainsi que les coûts qui en découleront.

En conséquence, le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 9 décembre 2008,

PAR 26 OUI ET 1 NON

invite le Conseil administratif

1. à présenter un rapport sur la situation et sur l'évolution des incivilités, du vandalisme et sur l'insécurité à Meyrin;
2. à rechercher rapidement des solutions efficaces pour protéger du vandalisme et des déprédations le patrimoine communal et les édifices publics;
3. à en évaluer les coûts et à nous présenter un projet chiffré sous forme de délibération.

* * *

16. Projets de motions

Néant.

* * *

17. Rapport du délégué du Conseil municipal au comité de gestion du centre de loisirs "Maison Vaudagne" (M. Iswala, S)

Contexte du lieu et objectifs annuels poursuivis

Le début de l'année 2007, nous a permis lors d'une réunion du comité de l'association avec le personnel permanent de faire le point de l'année écoulée, de relever surtout les événements, situations ou projets les plus marquants et de redéfinir les objectifs ou missions axés:

*par l'**action éducative**, complémentaire à celles de la famille et de l'école pour les enfants et les adolescents.*

*Cette **action éducative** repose sur une relation au sein d'un groupe ou personnalisée dans le cadre d'un projet d'animation visant le développement personnel de tous les usagers, en particulier des enfants, préadolescents et adolescents.*

*D'autre part, l'**action associative et socioculturelle** destinée à toutes les populations qui est un travail d'animation que développent les centres, avec et pour leur base associative: animation de quartier pour le renforcement du tissu social.*

Les centres proposent des activités insistant sur le respect et la défense de l'identité de chacun. Ils permettent aux personnes qui se rencontrent de mieux se comprendre, s'apprécier, quelles que soient leurs différences. En redonnant à chaque individu le sentiment d'appartenance à la communauté, ils suscitent le développement des solidarités, contribuant à prévenir l'isolement.

*En conclusion, l'**action éducative** et l'**action associative, socioculturelle** sont indissociables et intimement liées. En effet, c'est à partir d'elles que se conçoivent et se réalisent les projets d'animation spécifiques. Toutes deux poursuivent le même objectif fondamental: la prévention des exclusions et des tensions sociales.*

Vie et actions

Dans le but de donner un nouveau souffle dynamique à l'association, la fête de l'été sur le thème de l'Espagne a rassemblé tous les secteurs de la Maison Vaudagne, des parents, des amis, des curieux. Même si le temps a failli nous jouer des tours, ce fut une grande réussite.

En automne, et afin de mettre un peu de couleur et de chaleur dans nos cœurs, une soirée "disco" a été organisée. Elle fut aussi une réussite malgré que nous avons ressenti une petite baisse de fréquentation.

Pendant les vacances scolaires de l'été, le projet Meyrin-les Bains, en partenariat avec le SASJ et de nombreuses associations, s'est déroulé pendant les trois premières semaines de juillet 2007. La météo, tout le monde s'en souviendra, était quasi automnale. Cela n'a pas retenu l'investissement des associations et de "mettre le paquet" pour offrir un petit air de vacances aux Meyrinois. Ceux-ci sont d'ailleurs venus en nombre profiter des activités proposées. Et la Maison Vaudagne a reconduit sa participation pour 2008. C'est une excellente manière de regrouper toutes les associations meyrinoises autour d'un projet commun.

Notre label d'entreprise formatrice est plus que jamais d'actualité: plusieurs stagiaires et apprenants assistants sociaux éducatifs (ASF) ont été reçus durant l'année 2007.

A l'unanimité le comité et les professionnels ont décidé de donner la possibilité de formation à un apprenant au sein de notre association. La maison Vaudagne a ainsi engagé son premier apprenant assistant socio-éducatif. Sa formation durera trois ans.

Dernier volet de la formation pratiquée par la Maison Vaudagne: l'insertion socio-professionnelle de jeunes en rupture. Il ne s'agit pas d'une formation dans le sens scolaire du terme, mais celle-ci tend plutôt à aider la personne à "développer des qualités et des facultés, tant sur le plan physique, moral qu'intellectuel et de permettre d'acquérir des connaissances dans un domaine particulier". Le but est que la personne puisse (re)structurer sa vie au travers d'un engagement professionnel qui va lui permettre de rythmer son quotidien.

A priori, nous défendons à la Maison Vaudagne l'idée qu'il faut obligatoirement une formation pour pouvoir s'occuper des enfants et des jeunes. Néanmoins, notre expérience démontre qu'il est possible d'intégrer un jeune en rupture dans une équipe de quatre ou cinq adultes. Cette insertion lui permet de se reconstruire et d'envisager la possibilité de suivre une formation certifiée par la suite.

Formation des animateurs

Attentive à l'évolution des exigences du monde du travail, l'équipe d'animation de la Maison Vaudagne s'engage activement dans la formation continue. Cet engagement que nous soutenons, encourageons, permet d'accroître les compétences et les qualifications des professionnels désireux d'offrir un accompagnement de qualité aux diverses populations.

En 2007, deux animateurs ont suivi des formations continues. La première est une formation de commissaire d'apprentissage. Elle a comme objectif de surveiller la qualité de la formation pratique dans le but de prévenir les abandons et les échecs des apprentis, de proposer des mesures en cas de difficultés rencontrées par les apprenants ou les employeurs, d'offrir un soutien aux entreprises formatrices en fonction des exigences du métier puis, de collaborer avec les différents partenaires de la formation pratique.

La seconde est une formation d'expert-e-s aux procédures de qualification pour les assistants socio-éducatif-ve-s. Les experts-e-s sont nommé-e-s officiellement par l'autorité cantonale et reçoivent ainsi mandat, au nom de l'administration, de préparer et faire passer des examens ou partie d'examens.

Donc, ces deux formations apportent des compétences supplémentaires en termes d'accompagnement des apprenants et renforce la pratique professionnelle de notre institution.

Divers

Au début des vacances d'été 2007, nous avons eu, puisque tant attendu, la surprise et le grand bonheur de voir les nouveaux aménagements extérieurs se concrétiser pour la plus grande joie des enfants.

Depuis maintenant quelques années, un rituel fort sympathique s'est instauré: à la rentrée scolaire, membres du comité, animateurs et personnel administratif se rencontrent pour faire le point sur l'année écoulée et ébaucher les perspectives pour la nouvelle année. Ceci nous permet d'avoir une vue d'ensemble et surtout de suivre l'évolution des projets.

En 2007, de très nombreux changements de personnel ont eu lieu: des heureux congés maternité qu'il a fallu remplacer, un animateur qui a décidé de s'envoler vers d'autres lieux d'animation et notre comptable depuis des années qui a résilié son contrat. Tous ces changements ont occupé intensément les séances du comité mais aussi exigé de la disponibilité de la part des bénévoles pour dégager du temps pour les entretiens d'embauche.

En vue de conserver une bonne continuité dans la gestion du personnel au quotidien, nous nous sommes efforcés de régler les petits tracasseries au mieux de nos moyens.

Malgré la bonne résolution prise l'année dernière concernant le projet institutionnel, nous n'avons pas pu respecter l'échéance.

Les sollicitations citées au-dessus y sont certainement pour quelque chose. La rédaction d'un nouveau projet institutionnel reste donc sur la liste des priorités pour les années à venir.

Mme Bordry signale qu'il y avait des listes d'attente pour les activités de la Maison Vaudagne l'an passé dont il n'est pas fait mention dans le rapport.

M. Iswala répond qu'il en sera fait état dans le prochain rapport.

* * *

18. Rapport du délégué au comité de l'association Undertown (M. Boccard, Ve)

Période juin 2007 à octobre 2008

Historique

Le 13 juin 2007 naissance de l'association espace Undertown lors de l'assemblée générale constitutive.

L'Undertown en quelques chiffres

CHF 189'000.- de budget (subvention activités)
10 employés (animateurs, moniteurs et techniciens son et lumière)
430% de taux d'activité
9 membres du comité
83 soirées (entre septembre 2007 et septembre 2008)
8436 clients
4 ateliers avec 45 à 50 jeunes meyrinois

Principaux points traités lors des comités

• Projet institutionnel

Il s'agit du texte fondateur d'une association où sont clairement formulés sa mission et son esprit; texte qui doit être rédigé par le comité et l'équipe d'animation. Ce texte est en cours d'élaboration et sera prêt pour fin 2009.

• Ateliers

Durant la période de septembre 2007 à septembre 2008 le comité de l'Undertown a reçu lors des ses réunions tous les moniteurs (4) et le personnel technique (2). Durant ces réunions, ils nous ont expliqué leur mandat et il leur a été communiqué les envies et attentes du comité.

4 ateliers

1) Danse chorégraphique:

26 jeunes de Meyrin : l'atelier est ouvert le mardi de 17h à 19h pour les débutantes et de 19h à 21h pour les avancées.

2) Atelier Scratch/dj'ing:

10 jeunes de Meyrin le jeudi de 19h à 21h. Dès septembre 2008, l'atelier a été dédoublé. Maintenant cet atelier a lieu le mardi de 18h à 20h et le jeudi de 18h à 20h. Il y a 2 platines pour 10 jeunes..., c'est pourquoi nous avons décidé de partager les horaires et les jours de l'atelier.

3) Atelier de répétition:

Nouvel atelier depuis septembre 2008: 2 groupes de jeunes style Métal et RockMétal (8 jeunes). L'atelier est ouvert les mardis, mercredis et jeudis entre 19h et 22h.

4) Atelier vidéo:

7 jeunes de Meyrin. Ils viennent pour filmer les soirées concerts ainsi que les scènes-libres. Une permanence est tenue tous les jeudis soirs. (+ participation de jeunes à des mandats externes).

• Site internet et logo

Le comité en collaboration avec l'équipe d'animation a organisé un concours pour créer un nouveau logo (but refaire la ligne graphique du lieu).

Création d'un nouveau site internet : www.undertown.com (où l'on peut y trouver les informations concernant les ateliers, soirées, etc.).

• Sécurité

La sécurité des utilisateurs de l'Undertown est une préoccupation permanente, notamment lors de soirées, c'est pourquoi l'équipe d'animation est en étroite collaboration avec la police municipale, AS sécurité et cantonale lors de soirées qui peuvent être qualifiées de risquées.

Il a été décidé en outre que les personnes qui assurent la sécurité à l'intérieur de la salle auront des contrats et cotiseront à l'AVS.

• Changement de personnel

En septembre 2008, engagement d'un nouvel animateur et d'un nouveau technicien lumière en remplacement de deux départs.

- **Stages**

L'Undertown accueille un stagiaire (discussion à propos du cahier des charges).

- **Divers**

Création d'une carte de membre donnant le droit à divers avantages.

Problèmes de places: l'équipe d'animation est "entassée" à trois voire quatre dans un bureau de 20 mètres carrés (local très humide, manque de lumière, dégagement d'odeurs nauséabondes, puis froid en hiver).

Soirées coproductions: règles, répartitions des tâches...

Collaborations de l'Undertown

- CTSM
- Fête@Meyrin
- Eurofoot
- APCJM
- Fête de la musique (collaboration avec le service culturel de la mairie de Meyrin)
- Fête des 9^{ème} du Cycle d'orientation de la Golette
- Projet "Emoi...Et toi?" (Collaboration avec le Théâtre Forum Meyrin + Cycle d'orientation de la Golette + la Maison Vaudagne sur le thème des relations amoureuses à l'adolescence)
- Le Botox Festival (collaboration avec la délégation à la jeunesse + Centre de loisirs de Thônex, l'Abarc, l'Usine le Kab, Villa Tacchini, Centre de loisirs de Carouge et TSHM de Carouge)
- Festival des écoles de musique: collaboration avec les écoles de musique l'EPI (Espace de pratique instrumentale), l'ETM (école de musiques actuelles et des technologies musicales,), Le bus magique, l'AMR (Association pour l'encouragement de la musique improvisée) et le Blueschool

Ce rapport a pour but de rendre compte des différents sujets abordés durant la période précitée, présentation non exhaustive, mais représentative.

Pour plus d'informations, je vous renvoie au rapport présenté lors de l'assemblée générale du 13 juin 2008 (descriptions des ateliers, types de soirées,...).

* * *

19. Propositions individuelles

Faisant suite au renvoi en commission de la délibération relative au boulodrome, **M. Schweizer** mentionne que trois conseillers demandent qu'une commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments soit rapidement convoquée pour rediscuter de ce dossier.

D'autre part, il a constaté avec tristesse que des gens dormaient dans des caves à Meyrin et cherchaient de la nourriture dans les poubelles. Par conséquent, il demande qu'un abri PC leur soit ouvert pour la nuit en informant les concierges d'immeubles de cette mise à disposition, et d'adresser éventuellement ces SDF aux services sociaux de la Commune ou de la Ville. Il trouve regrettable que, dans un pays riche comme la Suisse, des gens en soient réduits à devoir faire les poubelles pour vivre.

M. Hulliger demande que, lors des commissions conjointes, la salle de réception de la Ferme de la Golette soit mise à disposition pour les collations plutôt que le carnotzet qui est trop petit.

M. Devaud répond qu'une note de service a d'ores et déjà été adressée au chef du service de la gérance afin que, lorsqu'une commission conjointe se réunit, des tables et chaises soient installées dans la salle de réception pour que les conseillers puissent manger dans de bonnes conditions.

* * *

20. Questions

Mme Girardet fait remarquer qu'il est dangereux pour les piétons, cyclistes et cavaliers de traverser la route du Mandement, à la hauteur de l'intersection avec le chemin de Franchevaux, et demande qu'il y soit remédié.

M. Devaud demandera à ses services d'aller voir sur place et transmettra ensuite ce dossier au canton puisqu'il s'agit d'une route cantonale.

M. Chambers rappelle avoir demandé, lors du vote du crédit de CHF 198'000.- pour la fête d'inauguration de la tribune de football, qu'un décompte détaillé des dépenses soit communiqué aux conseillers. N'ayant pas reçu cette information, il réitère sa demande.

En outre, il invite le Conseil administratif à adresser une note de service aux concierges concernant le chauffage des locaux où se tiennent les commissions et Conseils municipaux étant donné qu'il y fait froid avant 20h00.

En réponse à la première question, **M. Devaud** demandera au Cartel, qui a géré cette fête d'entente avec le chef du service des sports, de transmettre le décompte des frais et de leur répartition par société. Il communiquera ces chiffres au Municipal de janvier.

Quant à la température des locaux, il trouve la remarque de M. Chambers justifiée et en fera part au chef du service de gérance.

Faisant suite à un article paru dans *La Tribune de Genève*, **M. Hulliger** aimerait savoir s'il est légal de tenir les commissions élargies à huis clos ou si elles devraient être considérées comme des séances extraordinaires du Conseil municipal.

Mme Boget donne lecture de l'article 14, alinéa 3, de la LIPAD : "Sauf dispositions contraires, les séances des commissions des Conseils municipaux ne sont pas publiques".

M. Hulliger ayant appris que l'éclairage de ForuMeyrin était parfois allumé pendant la journée, il aimerait en connaître la raison.

M. Devaud explique que, lorsque les guirlandes ont été installées, des tests ont été faits pendant la journée afin de voir lesquelles devaient être réparées ou changées. Il va de soi que ces guirlandes devraient être éteintes la journée et il va donc vérifier ce point avec la personne responsable du bâtiment.

Mme Ecuyer signale que le revêtement du chemin reliant la rue des Vernes à l'avenue de Vaudagne est en si mauvais état qu'il rend la marche pénible. Aussi, elle aimerait savoir s'il est prévu de modifier ce revêtement.

M. Sansonnens explique qu'il s'agit d'un aménagement provisoire et qu'une étude complémentaire sera faite pour ce cheminement qui sera intégré dans le dossier des voies d'accès au TCMC.

Mme Bordry rappelle qu'une résolution a été votée en mars 2008 pour des travaux de rénovations et d'aménagements urgents à faire à la Maison Vaudagne, et elle aimerait savoir où en est ce dossier.

M. Devaud indique qu'il y sera répondu lors du prochain Conseil municipal.

Mme Riman s'étonne qu'une commission des travaux publics ait été convoquée pour discuter des travaux effectués à la garderie de l'Arc-en-ciel alors que ce sont les membres de la commission de la petite enfance qui ont reçu les plans et qu'il avait été demandé de convoquer ces deux commissions en séance conjointe.

En tant que président de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments, **M. de Préville** fait remarquer que c'est pour son aspect "gérance et entretien des bâtiments" qu'elle a été réunie pour discuter de ces travaux.

M. Schweizer a appris incidemment que la partie nord de la rue Virginio-Malnati allait être goudronnée et interdite aux véhicules. Il trouve inconvenante cette façon de faire et demande que les riverains soient prévenus des travaux à venir.

De plus, il note que la circulation a augmenté à la rue de la Prulay et que la vitesse maximale n'est pas respectée. Il demande donc que la Commune prenne des mesures, par le biais d'une présence accrue des ASM aux heures de pointe ou en installant des ralentisseurs, avant qu'il y ait un accident.

Enfin, il rappelle le marché de Noël qui se tiendra au village le samedi 13 décembre avec des stands variés, et il invite les conseillers à venir y faire un tour.

* * *

La séance est levée à 23h55/SH.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 28 janvier 2009.

Le 1^{er} secrétaire:

Le président:

Emile HUBERT

Placide ISWALA